

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

10^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1993-1994

(56^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2^e séance du vendredi 5 novembre 1993



SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE Mme NICOLE CATALA

1. **Loi de finances pour 1994 (deuxième partie).** – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5481).

AFFAIRES SOCIALES, SANTÉ ET VILLE

Ville

M. Eric Raoult, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Pierre Cardo, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.

M. Eric Doligé, rapporteur pour avis de la commission de la production.

MM. Pierre Bédier,
Laurent Cathala,
Gilles de Robien,
Patrick Braouezec.

Mme Simone Veil, ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.

Réponses de Mme le ministre d'Etat aux **questions** de :
MM. Bernard Schreiner, Pierre Lellouche, Christian Demuynck, Laurent Cathala, Jean-Claude Beauchaud,

Mmes Françoise de Veyrinas, Jeanine Bonvoisin, MM. Jean-Pierre Pierre-Bloch, Jean-Louis Borloo, Jacques Brunhes, Christian Vanneste, Pierre Bédier, Pierre Cardo, Charles Revet.

AFFAIRES SOCIALES, SANTÉ ET VILLE

Etat B

Titres III et IV. – Adoption (p. 5508)

Etat C

Titres V et VI. – Adoption (p. 5508)

Après l'article 59 (p. 5508)

Amendement n° 28 de la commission des finances : MM. le rapporteur spécial, Mme le ministre d'Etat. – Adoption de l'amendement n° 28 rectifié.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Dépôt de rapports en application d'une loi** (p. 5509).

3. **Ordre du jour** (p. 5509).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE Mme NICOLE CATALA,
vice-président

La séance est ouverte à quinze heures trente.

Mme le président. La séance est ouverte.

1

LOI DE FINANCES POUR 1994 (DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

Mme le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1994 (n^o 536, 580).

AFFAIRES SOCIALES, SANTÉ ET VILLE

Ville

Mme le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère des affaires sociales, de la santé et de la ville, concernant la ville.

La parole est à M. Eric Raoul, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Eric Raoul, rapporteur spécial. Madame le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, aborder un dossier dans le calme et sans drame, mais en apportant des moyens: c'est bien ce que fait votre gouvernement, qui innove pour la ville, et c'est une très bonne chose.

Le budget de la ville est d'abord celui de l'innovation.

Innovation que ce budget spécifique qui traduit concrètement la pérennité d'une politique, de cet engagement pour la France que le Premier ministre et vous-même avez rappelé lors du comité interministériel des villes du 29 juillet. A croire qu'hier une priorité nationale proclamée n'était en fait qu'un service budgétaire rattaché.

Innovation que de pouvoir s'exprimer pour la seconde fois devant vous, qui représentez dans les villes une autorité et un respect des valeurs souvent oubliées dans les quartiers, après ce beau et grand débat du 28 avril qui fut la preuve que beaucoup, ici, avaient, comme mon collègue Gilles de Robien l'a écrit, des « idées pleines la ville » et une volonté commune toute simple de redonner l'espoir à celles et à ceux qui y vivent.

Innovation, sans fausse modestie, que notre assemblée ait choisi comme rapporteurs trois parlementaires qui sont non des théoriciens du développement social urbain, mais des mécaniciens de la ville au quotidien. En Ile-de-France ou en province, ils ont expérimenté dans les cités, en toute simplicité, en toute humilité, des solutions à la déchirure sociale et urbaine qui s'y était développée depuis dix ans.

Innovation, enfin, pour un rapporteur spécial de la commission des finances que de pouvoir saluer - le cas est rare - le doublement de l'effort budgétaire: un budget quasiment multiplié par deux, cela mérite d'être relevé!

Nous abordons l'examen d'un budget de près de 11 milliards de francs, plan de relance compris, qu'il convient de comparer aux 6 milliards de 1993.

Si ce n'est un plan Marshall, c'est au moins un plan Veil-Balladur, qui dote de plus de 5 milliards une véritable relance de la politique de la ville.

Relance qui simplifie d'abord les instruments et clarifie les procédures. Longtemps réclamée, enfin obtenue, cette réforme permettra de revenir sur la dispersion et le désordre des actions menées au cours de la dernière législature, que tous, du commissariat général au Plan au comité d'évaluation, en passant par la Cour des comptes, avaient dénoncés.

A l'inflation non maîtrisée des quartiers DSO, va se substituer désormais le choix du contrat de ville qui va permettre, comme vous l'avez rappelé le 28 avril dernier, madame le ministre d'Etat, de « rassembler toutes les procédures dans un protocole unique d'engagement, entre l'Etat et les collectivités locales ».

La durée d'exécution des contrats de ville sera celle des contrats de plan Etat-région, avec lesquels ils devront être mis en cohérence, comme le principe en avait déjà été décidé en 1992. Ils porteront donc sur la période 1994-1998.

Je rappelle que 185 sites ont déjà été retenus - 172 en France métropolitaine et 13 dans les départements et territoires d'outre-mer. Nous reviendrons sur ce point car le rapporteur que je suis y attache une importance toute particulière.

Ces contrats de ville vont bénéficier d'un effort financier considérable, puisque le comité interministériel des villes a fixé à 8 765 millions de francs l'enveloppe globale des crédits prévus pour ces contrats, hors dotations réservées aux départements et territoire d'outre-mer.

Malheureusement, madame le ministre d'Etat, cette unification reste incomplète. Plusieurs dispositifs contractuels et programmes d'intervention sont maintenus, sans lien avec les contrats de ville et sans que la nécessité d'assurer la continuité des engagements antérieurs le justifie. Il s'agit, par exemple, des contrats d'action-prévention de lutte contre la délinquance qui pourront être passés indépendamment de l'existence d'un contrat de ville. Dans le domaine de l'enseignement, les zones d'éducation prioritaire ne seront pas revues avant la rentrée scolaire de 1994. Elles pourront tenir compte des choix opérés dans le cadre des contrats de ville mais, pour le moment, aucune coordination systématique des deux dispositifs n'est prévue.

La tâche de rationalisation et de regroupement des interventions des différents services de l'Etat et des organismes qui lui sont rattachés dans les quartiers en difficulté est donc, malgré tous vos efforts, loin d'être encore achevée. Cette nouvelle procédure, mise en place durant cette fin de 1993, bénéficie donc du coup d'accélérateur

du plan de relance, dont le but est de faire face aux mesures d'urgence que réclame l'état de ces quartiers d'exil et de relégation.

Le plan de relance pour la ville répond à trois préoccupations : soutenir l'activité, notamment dans le bâtiment et les travaux publics ; accroître l'offre d'emplois dans les quartiers en difficulté, en proposant à leurs habitants de participer à la réalisation des équipements destinés à améliorer leur cadre de vie ; remédier à la dégradation des équipements publics et du logement dont souffrent ces quartiers.

L'enveloppe de 5 milliards de francs affectée au plan se répartit de la manière suivante : 2,4 milliards pour les équipements publics - enseignement, justice, police, notamment -, 700 millions pour les dix grands projets urbains qui tiennent enfin compte des cas critiques que nous avons dénoncés sous la présente législature, comme celui du grand ensemble de Clichy-Montfermeil que vous avez eu l'occasion de visiter, madame le ministre d'Etat ; enfin, 1,9 milliard pour les diverses opérations d'aménagement intéressant en particulier le transport et le logement.

Dans mon rapport écrit, je souligne l'importance qui doit être portée à sa nécessaire et même impérative rapidité d'exécution budgétaire, faute de quoi nous risquons l'effet d'annonce, auquel on a maintes fois recouru dans les années passées.

Quand l'on sait que 57 p. 100 des autorisations de programme du plan de relance et près de 89 p. 100 de ses crédits de paiement resteront à répartir à la fin de l'année 1993, on est convaincu que la priorité doit être donnée au suivi de ces opérations d'appels à projets pour permettre une visualisation effective de leur réalisation, afin que le premier semestre de 1994 devienne un véritable buroir pour la réalisation du plan de relance.

Il conviendrait également de prôner cet effort de rapidité pour la conclusion des contrats de ville dans plusieurs régions.

L'amélioration de la gestion budgétaire de la politique de la ville passe également par le renforcement de l'autorité de l'Etat sur le terrain - nous l'avons tous reconnu le 28 avril, madame le ministre d'Etat - tant il est vrai, ainsi que l'a rappelé notre ancien collègue Jean-Michel Belorgey dans son rapport d'évaluation, que l'on a souvent assisté à « la conjugaison paradoxale d'un Etat central qui affirme une volonté forte, très relayée médiatiquement et d'un Etat local faible par les moyens dont il dispose pour traduire concrètement la politique qu'il est chargé de mettre en œuvre ».

Il faut également saluer la mise en place de règles budgétaires plus simples et plus rigoureuses.

Dans un but d'efficacité, le nombre des chapitres relatifs aux crédits d'intervention de la politique de la ville a été réduit de cinq à trois dans le budget de 1994. Cette réduction assure à la fois une plus grande fongibilité des dotations et une meilleure lisibilité des crédits.

La politique de la ville devient effectivement une priorité gouvernementale, ayant réellement une dimension financière en progression, comme le prouve l'enveloppe globale des crédits qui lui sont consacrés dans les différents ministères.

A ce sujet, qu'il me soit permis d'attirer de nouveau votre attention, madame le ministre d'Etat, sur la nécessité de la cohérence à retrouver dans l'élaboration des contrats de ville, qui se révèle distincte, et parfois même décalée par rapport à lui, du processus de réexamen des

zones d'éducation prioritaire durant le premier semestre 1994, et dont les géographies respectives ne sauraient s'ignorer.

Votre gouvernement se donne, grâce à ce budget, une nouvelle logique politique de redressement et ses différents ministères marquent leur action d'une dimension « ville » effective. C'est le cas, notamment, et j'ai voulu le souligner dans mon rapport, du ministère des départements et territoires d'outre-mer, où les retards accumulés sont souvent encore plus explosifs que dans les banlieues de métropole.

Un rapport spécial de la commission des finances inscrit désormais avec rigueur, en complément d'un « jaune » budgétaire consacré à l'« effort social urbain », qu'il conviendra encore de simplifier les grandes lignes budgétaires de cette politique des villes et des banlieues, dont le Gouvernement et sa majorité ont décidé d'écrire une nouvelle page.

Après le temps des banlieues, vous permettez, par ce budget, qu'un nouveau chapitre de la civilisation urbaine puisse s'écrire.

Certaines propositions concrètes, que j'ai résumées dans mon rapport écrit, sous la forme d'un *vade-mecum* de dix idées, simples propositions qui seraient de nature à accroître la lisibilité et l'efficacité des actions « ville » engagées depuis mars 1993, s'inscrivent dans cette démarche.

Ces dix idées pourraient permettre une meilleure orchestration de la politique de la ville.

Ainsi que l'a rappelé le Premier ministre, Edouard Balladur, dans son intervention lors du débat d'orientation sur la ville, « il n'y a pas de politique de société, sans une politique de ville. Il n'y a pas une politique de la ville séparée de l'action générale du Gouvernement, en faveur du redressement économique, social, moral, national. »

Le budget de la ville s'inscrit donc dans cette nouvelle logique de redressement de la question urbaine et sociale de notre pays.

Ce chapitre nouveau de la civilisation urbaine s'écrit avec toutes les contributions, les compétences, les expériences de ces acteurs de la ville, connus ou anonymes, car c'est dans les quartiers et dans les cités que les chiffres accompagneront les « lignes de vie » de trois Français sur quatre, qui attendent tout simplement, madame le ministre d'Etat, comme vous l'avez rappelé, que l'Etat, dans la ville, leur redonne l'espoir.

Mes chers collègues, votre rapporteur, si ce n'est comblé, du moins satisfait et attentif, toujours imaginatif, mais soucieux d'aider les efforts méritoires du Gouvernement, vous demande donc d'adopter, à l'instar de la majorité de la commission des finances, les crédits de la ville. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mme le président. La parole est à M. Pierre Cardo, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

M. Pierre Cardo, rapporteur pour avis. Madame le président, madame le ministre d'Etat, mes chers collègues, résumer en dix minutes le travail de la commission des affaires culturelles et l'ensemble des réflexions que le budget de la ville m'a inspirées, me fait prendre le risque d'être incomplet. Je me permets donc de vous renvoyer à mon rapport écrit.

Le rapporteur spécial de la commission des finances vient de décrypter parfaitement, et avec talent, l'aspect budgétaire. Je tenterai quant à moi d'éclairer l'Assemblée

sur quelques autres points qui m'ont paru essentiels, et tout d'abord sur les raisons qui motivent une politique de la ville.

Il s'agit tout d'abord, pour l'Etat, de donner des moyens financiers supplémentaires aux collectivités locales ayant une proportion importante de population en difficulté afin d'éviter une fracture grave instaurant une société à plusieurs vitesses. Pour cela, il est naturellement indispensable de renforcer et d'adapter les institutions.

Permettez-moi donc de passer rapidement en revue ces éléments.

Au niveau des moyens financiers, compte tenu du plan de relance et des contrats de ville, il est permis, après une lecture rapide de votre budget, d'affirmer qu'un effort notable est accompli par le Gouvernement. Je ferai toutefois deux remarques.

La première porte sur le rapport entre les dépenses d'investissement, toujours favorisées, et les subventions de fonctionnement, toujours faibles alors qu'elles financent les actions sur le terrain des associations et habitants, trame essentielle du lien social.

Ma seconde remarque concerne la politique du « donnant-donnant » de l'Etat, qualifiée de contractuelle. Je m'explique en prenant le plan de relance comme exemple.

Dans ce cadre, les villes sont priées d'accélérer certains types d'investissement et sont aidées à hauteur de 50 p. 100 du hors-tax. La plupart de ces villes sont pauvres et ni les départements, ni les régions n'ont prévu de plan de relance, donc de financements complémentaires, bien au contraire. Les villes seront ainsi seules, dans la plupart des cas, à trouver les 50 p. 100 restant plus la TVA. Certaines se surenderteront, d'autres, plus prudentes au vu de la dotation globale de fonctionnement bloquée, de la réforme du FCTVA et du fonds de compensation de taxe professionnelle réduit, constateront qu'elles n'ont pas les moyens de bénéficier de la générosité de l'Etat et ne relanceront rien.

Mais l'effort de l'Etat dans les quartiers se traduit également par le renforcement et l'adaptation des institutions. C'est une priorité du Gouvernement qui s'exprime par une bonification indiciaire pour la police et l'éducation nationale dans les quartiers. Toutefois, cet effort me paraît insuffisant et devrait concerner toutes les institutions mais aussi passer par la redéfinition des missions et des formations, comme je vous l'ai suggéré, madame le ministre d'Etat, lors de la discussion du budget des affaires sociales.

Le travail social en est l'exemple le plus évident car il est écartelé entre plusieurs employeurs, désorienté par l'évolution des textes, déstabilisé par le partenariat institutionnel et l'inadaptation de l'action individuelle pour laquelle il a été formé. Alors que les problématiques qu'il a à traiter sont collectives et qu'il faut apprendre à travailler en réseau, en a-t-il vraiment les moyens ?

La politique de la ville, qui doit être une étape nouvelle de son évolution, risque fort d'être une occasion manquée si une réforme concertée du travail social n'est pas engagée.

Après avoir parlé rapidement des moyens institutionnels, j'en viens maintenant aux problèmes de fond. Ils peuvent s'aborder sous deux angles : la misère matérielle et la misère morale. Notre objectif doit être de lutter contre les causes de ces deux fléaux et pas seulement contre leurs conséquences.

Pour résumer, la misère matérielle se lit par le taux élevé de chômage, notamment de longue durée, observé dans la plupart des quartiers. Ses lourdes conséquences sont la décrédibilisation des institutions et leur démotivation, ainsi que l'émergence d'une économie souterraine autour de laquelle se structure une société parallèle basée sur le travail au noir et les activités parfois de type mafieux.

Résoudre le problème des banlieues impose donc de traiter le problème de l'emploi en priorité. A cet égard, le développement économique est une action à mener. Mais une adaptation et une rationalisation des systèmes de formation, de préformation, d'insertion est à prévoir d'urgence.

Sans vouloir tomber dans le pessimisme, je pense que, dans une société qui rationalise et requalifie le travail, les emplois créés, même avec une reprise économique, ne suffiront pas à résoudre le chômage. Trop de nos concitoyens aujourd'hui exclus seront demain inadaptés à une économie de plus en plus soumise aux règles de la concurrence.

Le secteur socio-économique des entreprises d'insertion et associations intermédiaires est une réponse à cette problématique. Mais il doit être repensé, réorganisé, aidé et se voir définir, par le politique, des orientations claires. C'est ainsi qu'il pourra se développer et proposer des emplois un peu plus adaptés à la réinsertion des défavorisés.

Mais, hélas, malgré l'appui de ce secteur intermédiaire, nombre de chômeurs ne trouveront toujours pas de travail, en raison de leur comportement, ou de leur niveau d'utilité économique. Pour cela, il nous faut explorer des voies nouvelles, dont celle des emplois d'utilité sociale.

Une analyse de la situation présente nous permet de constater que le coût actuel du chômage et ses conséquences, de même que le coût de l'insertion, représentent une masse de dépenses passives pour l'essentiel versées sans aucune contrepartie des bénéficiaires.

Il faut donc étudier le transfert des différents types d'aides à des structures susceptibles de les transformer en salaires pour des emplois permettant de retisser le lien social, la convivialité, la sécurité. Et, pour encadrer tout ce dispositif, qui nécessitera de l'expérience et de la matière grise, pourquoi ne pas envisager - rêvons un peu ! - de réutiliser les préretraités et retraités qui auront de moins en moins leur retraite au taux plein en leur proposant une bonification de points de retraite pouvant être validés à partir de soixante-dix ans, en contrepartie de leurs services. Ne serait-ce pas là un excellent moyen de solidariser une société qui raisonne trop par exclusions successives ?

Un autre danger pour nos banlieues réside dans la misère morale qui y règne. Elle se lit par le taux de délinquance et d'absentéisme scolaire.

Aujourd'hui se développe la deuxième génération du chômage, celle pour laquelle celui qui travaille est l'exception et où l'école est considérée non pas comme une chance mais comme une gêne, voire une punition.

La première génération s'est révoltée contre cette société qui lui faisait peu de place et contre ses parents qu'elle rejetait. La deuxième s'est assimilée à la société parallèle environnante.

Si les réponses classiques, en termes de soutien scolaire, de prévention spécialisée, de prévention globale, de police et de justice adaptées restent nécessaires, elles ne sont plus suffisantes aujourd'hui.

La politique de la ville devra investir dans des actions impliquant les jeunes dans la cité et s'appuyer sur les habitants pour reprendre le pouvoir que les institutions n'ont pu tenir seules.

Des réponses seront nécessaires, notamment pour éviter la banalisation et le rajeunissement de la délinquance.

Une révision de l'ordonnance de 1945, toujours repoussée, devrait être entreprise et de nouvelles pistes en termes d'éloignement des quartiers, de médiation et de responsabilisation des familles devront être recherchées.

Avant de conclure, et pour respecter le temps qui m'est imparti, je terminerai en passant rapidement en revue quelques-unes des observations que la commission a faites siennes.

La première concerne l'indispensable rééquilibrage des crédits de fonctionnement et des crédits d'équipement au profit des premiers.

La deuxième souligne les difficultés de mise en œuvre du plan de relance, compte tenu de la faiblesse des ressources de certaines communes et de l'évolution de la DGF, du fonds de compensation de la taxe professionnelle et du fonds de compensation de la TVA.

La troisième demande des mesures significatives en faveur des fonctionnaires affectés aux quartiers, afin d'en permettre l'affectation et la stabilité.

La quatrième demande la réforme rapide des conditions de formation et des fonctions des travailleurs sociaux.

La cinquième réclame une évaluation du fonctionnement des institutions publiques et parapubliques ainsi que des associations.

La sixième suggère une simplification des procédures pour réduire les délais d'instruction des dossiers d'aide et du paiement des subventions, et la rationalisation des circuits de financement propres à garantir aux communes la participation financière des autres partenaires concernés. A cet effet, la commission propose que soient étudiés une redéfinition et un renforcement du rôle du maire dans la procédure. La mise en place d'un fonds d'initiatives locales permettrait de réagir en temps réel à des initiatives des habitants et d'éviter aux structures associatives des découverts bancaires très coûteux.

Enfin, la commission souhaite que soit expérimentée la mise en place de contrats d'utilité sociale par les collectivités locales, les associations, les offices d'HLM, les entreprises d'insertion et les associations intermédiaires rémunérées à partir des fonds disponibles.

Conformément aux propositions de votre rapporteur pour avis, lequel a estimé que les crédits paraissent d'un niveau très acceptable compte tenu du plan de relance et sous réserve des observations précédemment adoptées, la commission a émis un avis favorable à l'adoption des crédits de la ville pour 1994 (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme le président. La parole est à M. Eric Doligé, rapporteur, pour avis de la commission de la production et des échanges.

M. Eric Doligé, rapporteur pour avis. Madame le président, madame le ministre d'Etat, chers collègues, ma tâche, après les deux brillants rapporteurs qui m'ont précédé, est un peu difficile, mais j'essaierai d'éviter les redites et de respecter les dix à douze minutes qui me sont imparties.

Depuis plus de dix ans, la situation générale de notre pays se dégrade inexorablement : dégradation de la sécurité, dégradation de l'emploi, dégradation de l'écono-

mie, dégradation de la famille. La liste n'est malheureusement pas exhaustive, et il nous faut impérativement trouver des remèdes aux maux que nous connaissons et qui ont tous une incidence d'autant plus forte que le terrain est favorable.

Les banlieues, lieux d'hyperconcentration, sont les premières à subir les dégradations de la société avec une amplification maximale de ces phénomènes.

La politique de la ville, au travers de sa récente histoire des années quatre-vingt, confirme qu'elle a toujours été à la remorque de l'actualité. Elle a mis en place des contre-feux, après que ceux-ci eurent été allumés. Montfermeil, Mantes-la-Jolie, Vénissieux, Vaulx-en-Velin, ont été les incendies déclencheurs d'actions et de politiques nouvelles.

Le budget 1994 est l'un des rares à ne pas avoir été préparé sous la pression de la rue. Il a ainsi pu bénéficier d'une ambiance relativement sereine ainsi que des leçons des événements passés. La commission de la production et des échanges a décidé d'y consacrer un avis budgétaire particulier.

Il est à remarquer que, pour la première fois, la présentation d'un bleu budgétaire permet une analyse bien que nous manquions de recul pour établir un historique et des comparaisons. Notre commission est compétente dans de très nombreux secteurs qui participent directement à la politique de la ville. Il s'agit de l'urbanisme, du logement, des moyens de communication et de construction, domaines importants de la politique urbaine, mais aussi du commerce, de l'artisanat et de l'industrie au titre du nécessaire développement économique des quartiers difficiles.

L'aménagement du territoire a un rôle déterminant à jouer dans le domaine qui nous intéresse. Il avait été passé par pertes et profits depuis de trop longues années et nous pouvons saluer le Gouvernement d'avoir lancé un grand débat sur ce sujet. Seules des actions vigoureuses dans ce secteur sont de nature à éviter les surconcentrations urbaines, qui sont à l'origine de nombreuses difficultés de certaines villes.

Il est indispensable que les actions en matière de logement, de service public, de communication, ne se fassent plus en fonction des pressions et des décisions partisans, mais qu'elles répondent aux besoins réels.

Depuis de trop nombreuses années, le volume des PLA et les crédits réservés aux autres modes de financement incitant à la construction ne répondaient pas aux besoins des communes et aux réalités du terrain, mais étaient répartis en fonction d'affinités avec un arbitrage par trop systématique en faveur de l'urbain. Vous avez bien voulu nous assurer en commission, madame le ministre d'Etat, que vous seriez vigilante sur ce point.

Souvent objet de discours et de débats, la politique de la ville est difficile à cerner. Cela s'explique par son origine relativement récente, son caractère pluridisciplinaire qui entraîne une multiplicité d'acteurs et de financeurs, mais aussi par la perception incertaine de ses résultats.

Pour reprendre les termes du préambule du fascicule budgétaire retraçant l'effort financier consacré à la politique des villes, cette politique consiste à définir des lieux d'application privilégiés des interventions de l'Etat selon une « géographie prioritaire » du développement social urbain. Dans ces secteurs, en principe restreints dans leur étendue, est recherchée la cohérence des actions entreprises que ce soit en matière d'école, d'emploi, de santé, de logement, de sécurité, de culture ou de sport. Des

actions plus importantes d'investissement sont mises en place afin d'améliorer l'environnement urbain et le fonctionnement des services collectifs.

Cette définition, certes longue et complexe, a le mérite de mettre en évidence l'objet de la politique de la ville - concentrer et coordonner les actions dans les lieux prioritaires - ainsi que ses finalités : lutter contre les phénomènes d'exclusion et recréer les conditions d'une vie sociale « normale » dans les quartiers dégradés.

Sur le plan budgétaire, les crédits inscrits dans le bleu « Ville » se montent à plus de 850 millions de francs de moyens de paiement. Pour l'essentiel, il s'agit des dotations liées à la prévention de la délinquance et au fonds social urbain qui figuraient respectivement l'an passé dans les budgets des services généraux du Premier ministre et du ministère de l'équipement. Mais ces crédits ne représentent qu'une petite partie de l'effort global de l'Etat en faveur de la ville. Pour apprécier ce dernier, il faut tenir compte de deux éléments.

En premier lieu, ces crédits spécifiques seront complétés par 170 millions de francs inscrits au compte d'affectation spéciale « fonds pour l'aménagement de l'Ile-de-France » principalement financés par le produit de la taxe sur la surface des bureaux en Ile-en-France.

En second lieu, il faut tenir compte des dotations de nombreux autres ministères ou organismes. Outre le FAS, le « jaune » recense en effet dix-sept ministères dont certains crédits « concourent » à la politique de la ville.

En fait, dans le projet de loi de finances pour 1994, c'est plus de 8 milliards de francs qui sont prévus en faveur de la ville. Il convient de préciser que les 5 milliards du plan de relance, dont environ 2 milliards seront engagés en 1994, ne sont pas compris dans ce total, ce qui permet de retrouver les 11 milliards évoqués par Eric Raoult. Enfin, pour avoir une idée exacte de l'effort global consenti, il faut souligner qu'une enveloppe de 9,565 milliards de francs a été définie pour le financement des contrats de ville pour la période 1994-1998, ce qui représente plus du double de la dotation correspondante retenue pour les cinq années précédentes. L'engagement des pouvoirs publics est donc incontestable et démontre que la politique de la ville a su s'imposer comme une donnée durable de l'action publique.

Mais les caractères de cette politique rendent nécessaire que les moyens soient non seulement renforcés, mais aussi rationalisés. La recherche de l'efficacité maximale de la dépense publique est en effet une exigence et le Gouvernement s'est attaché à engager des actions dans ce sens.

La politique de la ville qui nous est proposée a une démarche originale par rapport à celles mises en place dans de nombreux pays. Le rapport de la commission fait une analyse précise de ce qui existe à l'étranger. Les politiques de nos partenaires apparaissent en effet beaucoup plus ponctuelles et moins systématiques que la politique de la ville menée en France. Aucun pays ne s'est ainsi doté d'un dispositif national ministériel organisé. L'implication de l'Etat est beaucoup plus forte dans notre pays. La volonté d'avoir une approche globale, pluridisciplinaire des problèmes est également plus marquée. Il reste toutefois à notre politique à faire la preuve de son efficacité sur le terrain. Il apparaît également que les expériences des autres pays doivent être confrontées, ce qui pourrait préfigurer une politique européenne en ce domaine.

Pour en revenir à notre pays, nous constatons qu'au fil du temps les actions se sont diversifiées et multipliées, allant de programmes « anti-été-chaud » aux contrats de

ville, en passant par des conventions ville-habitat ou par des programmes de suppression des bidonvilles et habitats précaires.

Le présent gouvernement a confirmé et amplifié la politique de la ville. Il convient de souligner que le ministre chargé de la ville est désormais un ministre d'Etat. Il nous est ainsi démontré toute l'importance attachée à ce sujet complexe et à risque.

L'analyse des moyens mis en œuvre nous a fait découvrir des mécanismes compliqués dont l'approche a été trop souvent technocratique, conduisant à des développements parfois hermétiques.

La complexité et la diversité des problèmes urbains, le grand nombre des intervenants potentiels ont conduit à des procédures et à des actions multiples dont le pilotage est particulièrement ardu, ce qui explique certains dysfonctionnements.

L'évolution rapide du ministère créé en 1990 n'est que le reflet de l'ampleur du problème du mal des villes et de la complexité des actions. Il n'existe aucune modélisation et il faut cependant trouver des solutions pour traiter le mal.

Le budget qui nous est présenté s'est attaché à quelques grands principes d'action.

Il a, d'abord, pris en compte les remarques émises par la Cour des comptes et par le comité d'évaluation. Il avait, en effet, été constaté de grandes irrégularités dans les utilisations des crédits avec des confusions entre fonctionnement et investissement. Le Gouvernement a également tiré la conséquence des remarques formulées et en a conclu à la nécessité d'un seul ministère regroupé avec la santé et la famille. Il a décidé d'affirmer son intervention au travers des services publics qui avaient peu à peu déserté les quartiers difficiles. Son objectif est d'être plus présent sous diverses formes.

Au plan économique nous avons connu, ces dernières années, des effets médiatiques forts et des résultats médiocres. Nous avons pu constater un désengagement marqué de l'Etat avec la disparition, dans bien des quartiers, de toute activité économique.

Le Gouvernement a engagé une convention avec les chambres de commerce et d'industrie. Il a mis en place un groupe de travail chargé d'évaluer les résultats des opérations antérieures et de clarifier la situation en régularisant les dossiers en cours.

Un effort de simplification est organisé au travers de la globalisation.

Le rôle des associations est désormais renforcé avec un soutien financier plus efficace. Les crédits seront fortement déconcentrés et rapidement mis à disposition.

Mais nous savons que les écueils sont nombreux et que la politique de la ville n'est que la somme des solutions recherchées pour essayer de rétablir une vie sociale et harmonieuse dans les quartiers. Actuellement, elle calme les douleurs mais n'intervient pas suffisamment à la racine du mal. Nous reviendrons dans notre conclusion sur les causes qu'il faut prévenir au travers d'un plan à moyen terme. Il ne faut pas en rester à une politique dont les principales dispositions n'ont de véritable influence qu'à court terme.

Dans l'immédiat, afin de donner à la politique toute son efficacité, il faudrait veiller à quelques grands principes et notamment mettre en place des moyens d'évaluation des résultats.

Il faut donner aux intervenants des obligations claires de résultat pour les responsabiliser dans le but d'éviter la mise en place d'une politique uniquement génératrice de dépenses.

Le Gouvernement montre au travers de ce budget sa volonté de prendre sérieusement en main ce dossier délicat. Le comité interministériel des villes qui s'est tenu au mois de juillet et les efforts budgétaires en sont l'expression forte.

Le court terme est traité avec efficacité. Il est de la responsabilité du ministère de la ville.

Votre ministère, madame le ministre d'Etat, apporte des remèdes à un mal qui vient d'ailleurs. Celui-ci doit être combattu au niveau interministériel et principalement au niveau des ministères de la justice, de l'intérieur et de la jeunesse et des sports.

A titre d'exemple, nous manquons cruellement de juges pour faire face à l'augmentation des délits. Dans l'une des principales villes de mon département, sur 20 000 délits constatés, les services de police en règlent 4 000, les juges ne peuvent en traiter que 1 000. Imaginez les conséquences !

Nous manquons de moyens légaux pour freiner un certain nombre de débordements, mais nous risquons maintenant de donner une prime au désordre en prêtant plus d'attention aux « casseurs » qu'à ceux qui, discrètement, œuvrent pour une société équilibrée.

Le Président de la République a évoqué les seuils de tolérance. Ces seuils existent et sont en de nombreux domaines largement dépassés : seuil de densité, seuil de délinquance, seuil de chômage, seuil d'immigration, seuil d'insécurité.

Le problème de la ville n'est pas, à terme, un problème de crédits mais d'équilibres, car la politique ne doit pas être seulement à dominante curative mais être aussi préventive.

Le budget de la ville est trop celui de certaines villes, il lui faut devenir celui de l'ensemble.

N'oubliez pas que de nombreuses communes, qui paraissent calmes et loin des scènes de violence fort médiatisées, sont inquiètes et voient poindre des problèmes pour les prochaines années.

Dans le contexte actuel et compte tenu du peu de recul qu'a eu le Gouvernement, le projet de budget pour 1994 est bien celui qu'il fallait pour préparer une politique nationale concertée. Il était nécessaire, mais ne sera pas suffisant à terme pour régler toutes les difficultés.

Mme le président. Veuillez conclure, monsieur le rapporteur.

M. Eric Doligé, rapporteur pour avis. En conclusion, la commission approuve votre budget traduit l'image d'une orientation forte et la volonté du Gouvernement, mais elle sait que l'ampleur du problème ne trouvera pas sa solution dans votre seule action et qu'une réflexion globale doit être menée dès 1994. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mme le président. Quatre orateurs sont inscrits dans la discussion.

Pour le groupe du RPR, la parole est à M. Pierre Bédier.

M. Pierre Bédier. Madame le ministre d'Etat, on peut analyser votre budget selon plusieurs clés d'entrée.

La première serait de le juger au vu des besoins. Ils sont immenses, et votre budget nous apparaîtrait alors insuffisant. La deuxième serait de le juger au vu des

moyens. Les moyens financiers de l'Etat étant ce qu'ils sont et les difficultés que vous assumez après la gestion catastrophique, calamiteuse, de vos prédécesseurs sont si grandes que, ce de point de vue, il serait exceptionnel.

Si l'on choisit une autre clé, la comparaison des crédits d'une année sur l'autre, il est surprenant, puisque, si j'ai bien compté, il y a un doublement des crédits.

Je me contenterai d'insister sur les éléments de satisfaction, les sujets d'inquiétude, et de poser quelques questions.

Le premier élément de satisfaction tient à la méthode retenue. Enfin, un « bleu » pour la politique de la ville ! Je vous en remercie au nom de la représentation nationale qui est parfois - et c'était le cas en l'espèce - quelque peu maltraitée. Donc, il est réjouissant d'avoir, enfin, une vue relativement synthétique de votre action.

Deuxième élément de satisfaction, le volume des crédits. Si l'on compare ce qui est comparable d'une année sur l'autre, les moyens sont constants. Mais il y a les 5 milliards du plan de relance et donc, je le répète, un doublement des crédits.

Troisième élément de satisfaction : la rationalisation des procédures qui entraîne plus de simplicité, plus de clarté, condition incontournable de l'efficacité. Soyez-en félicitée.

Voilà pour les sujets de satisfaction d'ordre général. Dans le détail, ils sont multiples. J'en retiendrai deux.

Le premier, ce sont les moyens supplémentaires en personnels que vous donnez à la délégation interministérielle à la ville. Cela n'empêche pas pour autant la réduction de ses dépenses de fonctionnement, ce qui montre que l'on peut faire plus avec moins ! (*Sourires*) Quant aux crédits destinés à la prévention de la délinquance, ils sont en hausse, et Dieu sait si ce problème nous préoccupe. Il est donc satisfaisant de constater une évolution positive.

Cela étant, permettez-moi, madame le ministre d'Etat, de faire état maintenant de quelques sujets d'inquiétude.

De façon générale, quelle garantie a-t-on de la pérennité de l'effort exceptionnel de l'Etat, sachant que, par définition, les 5 milliards du plan de relance ne sont pas appelés à faire l'objet d'une reconduction, si j'ai bien compris l'intention du Premier ministre ?

Deuxièmement, même si vous les avez simplifiées, les structures restent lourdes et demeureront des problèmes de coordination, par exemple entre les contrats de Plan et les contrats de ville. Au début de l'année prochaine, des contrats de Plan seront signés entre l'Etat et chacune des régions françaises. En revanche, à cause de la complexité des procédures, je ne pense pas que les contrats de ville seront prêts. Cela veut dire qu'alors qu'on avait essayé de « caler » les contrats de ville sur les contrats de Plan, ce processus démarrera sur de mauvaises bases.

Je voudrais relever plus particulièrement quatre insuffisances. Même si elles sont substantielles, les dotations allouées aux grands projets urbains s'avèreront très vite insuffisantes. Il me semble également que les opérations « Prévention été » ont été insuffisamment dotées, et il faudra probablement abonder les crédits en cours d'année. En troisième lieu, la procédure d'attribution des subventions reste longue et, pour tout vous dire, nous nous interrogeons bien souvent sur l'équité de telle ou telle et sur la logique de l'attribution !

M. Christian Demuyneck. Très bien !

M. Pierre Bédier. Enfin, je regrette l'absence de dotation vraiment substantielle en faveur des quartiers difficiles. On pourrait imaginer des systèmes de bonification de taxe professionnelle, d'aide au surcoût des assurances,

autant d'éléments qui n'apparaissent pas et qui, pour les élus qui connaissent ces quartiers, sont pourtant essentiels là ou le commerce périclité et où il serait probablement beaucoup moins coûteux de l'aider aujourd'hui que de favoriser sa renaissance demain.

J'en viens aux quatre questions fondamentales que je souhaite vous poser.

Premièrement, n'est-il pas temps de passer d'une politique de services publics de quartier à une vraie réforme de l'Etat ?

M. Pierre Lellouche. Excellente question !

M. Pierre Bédier. En 1994, la France comptera plus d'enseignants que d'agriculteurs. Notre structure étatique a deux siècles ; elle correspond à une France rurale et agricole ; elle est inadaptée aux réalités actuelles, à la France des quartiers difficiles. Il y a aussi un problème d'évaluation des coûts. Car si l'Etat sait ce qu'il dépense, il ne sait pas mesurer ce qu'il économise. Or, bien souvent, des mesures de prévention, pour coûteuses qu'elles soient, doivent être analysées comme sources d'économies à plus ou moins long terme.

Mme Françoise de Veyrinas. C'est vrai !

M. Pierre Bédier. La deuxième question fondamentale porte sur la compatibilité entre la politique que l'on veut mener dans ces quartiers difficiles et la politique de l'aménagement du territoire. Je tiens à souligner auprès de mes collègues franciliens - qui sont nombreux aujourd'hui - l'importance que peut avoir un tel problème dans leur région. Car si nous comprenons bien la nécessité d'un rééquilibrage entre l'Île-de-France et le reste de la France, nous ne voudrions pas qu'il se fasse au détriment de ces quartiers difficiles qui n'en peuvent mais. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Eric Raoult, rapporteur spécial. Très bien !

M. Pierre Bédier. Troisième question : vous avez entrepris de simplifier les procédures. Mais ne risque-t-on pas d'aller jusqu'à l'excès ? Pour les quartiers difficiles, par exemple, seulement trois critères ont été retenus : les revenus, le pourcentage d'étrangers, le pourcentage de chômeurs. Ce n'est pas suffisant, car il y a aussi des critères qualitatifs à prendre en considération, comme le poids du quartier dans l'ensemble de l'agglomération, ou son éloignement par rapport au bassin d'emplois. Bref, il est des problèmes qui appellent des procédures spécifiques.

M. Cardo, rapporteur pour avis, évoquait par ailleurs le problème des finances locales. Il est vrai, madame le ministre d'Etat, que si nous ne voulons pas tomber dans l'effet d'annonce que regrettaient - et condamnaient par avance - M. Eric Raoult, il importe d'imaginer des systèmes qui ne limitent pas à 50 p.100 les interventions de l'Etat. Pourquoi le financement des 50 p.100 restants dépendrait-il du bon vouloir des départements ou des régions ? L'Etat doit pouvoir aller plus loin.

Et, de leur côté, les départements et les régions doivent pouvoir être amenés à combler la différence lorsque les communes rencontrent des difficultés particulières. Mais c'est à la loi qu'il appartient d'en décider.

La quatrième question rejoint la préoccupation du rapporteur pour avis de la commission de la production ; madame le ministre d'Etat, quels sont vos objectifs ? Dans ces quartiers difficiles, on est d'accord sur le constat. C'est un problème d'urbanisme et d'équipement, d'emploi, de sécurité, de formation, d'intégration par le savoir. Mais ne devrait-on pas s'efforcer de le quantifier et ensuite de se fixer des objectifs clairs ? Pour ce faire, je

crois, avec l'ensemble de mes collègues, à la nécessité d'une grande loi de programme. J'y vois au moins deux raisons. La première, c'est que cela nous obligerait à pérenniser notre effort rappelez-vous les doutes que j'ai exprimés sur le caractère reconductible des 5 milliards de francs du plan de relance. La seconde raison, c'est que, dans notre tradition républicaine, une grande loi de programme est un signe très positif que l'on envoie à l'opinion ; l'histoire de la République est faite de ces grandes lois fondatrices.

Voilà, madame le ministre d'Etat, nos sujets de satisfaction, d'insatisfaction et nos interrogations. Naturellement, nous voterons le budget pour 1994, parce qu'il est très bon, bien meilleur que celui de 1993. Je ne voudrais pas vous faire un procès d'intention pour 1995, ce serait malhonnête, mais, convenons-en, cette politique de la ville est une affaire de longue durée, et vous devez nous rassurer sur la volonté gouvernementale de la poursuivre à long terme.

Stendhal faisait dire à l'un de ses héros : « La peine de naître, dit-on. Nous nous sommes aussi donné la peine de vivre. » Je crois que c'est cette peine de vivre que l'on voudrait bien connaître dans les quartiers difficiles. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du centre.*)

Mme le président. Pour le groupe socialiste, la parole est à M. Laurent Cathala.

M. Laurent Cathala. Au premier examen, ce projet de budget de la ville semble satisfaisant, car, d'une certaine manière, il s'inscrit dans la continuité de la politique menée par les gouvernements précédents : 7,2 milliards de francs lui étaient consacrés en 1993, en augmentation de près de 14 p.100 par rapport à 1992.

Mais même s'il existe cette année un document budgétaire unique, ce « bleu » n'est pas d'une lecture facile car s'il permet de mieux identifier 850 millions de francs, la plus grande partie des crédits consacrés à la ville sont répartis dans les crédits d'autres ministères.

Certes, il y a les cinq milliards du plan de relance. Mais ils ont déjà été inscrits une première fois dans le collectif de 1993. C'est donc là une reprise - et on ne pourra pas toujours annoncer les mêmes sommes à des moments différents !

Madame le ministre d'Etat, vous disposez incontestablement d'un certain nombre de moyens pour mener votre politique ; mais quelle est votre logique et quelles sont vos priorités ? Nous avons eu ce débat en tout début de législature, et je constate que l'enthousiasme et la passion sont considérablement retombés...

Mme Françoise de Veyrinas. Il n'y a pas grand monde non plus sur vos bancs, monsieur Cathala !

M. Christian Demuynek. Oui, vous n'êtes que deux !

M. Laurent Cathala. C'est proportionnel ! (*Sourires.*) Donc, la passion est retombée, ainsi que l'enthousiasme, et je constate également que ce budget ne correspond pas aux ambitions que vous aviez affichées, vous, madame le ministre d'Etat, ainsi que M. le Premier ministre. Il correspond encore moins aux espoirs qui, à tort ou à raison, étaient nés dans cet hémicycle.

Pour ce qui concerne les crédits du plan de relance, noyau de votre politique, il faut être vigilant car nous avons l'impression qu'un certain nombre d'administrations tentent de les utiliser pour rattraper des programmes d'investissement qui n'ont pas pu être réalisés par le passé et qui ne s'inscrivent pas forcément dans le

cadre de l'aide aux quartiers en difficultés. Je pense au financement de la maison de justice de Melun par le ministère de la justice, ou au plan d'Université 2000. Certes, je ne conteste pas l'utilité de l'implantation d'unités universitaires dans certains quartiers en difficulté. Je dis simplement qu'il convient de bien identifier les opérations qui relèvent de la politique de la ville et celles qui devraient relever du programme d'investissement du Gouvernement.

D'ailleurs, les choix qui sont faits sont assez révélateurs : il y aura 400 millions pour le plan Université 2000, 25 millions de francs pour La Poste - pourtant les quartiers en difficulté ont particulièrement besoin de services de proximité - et, encore plus inquiétant, 25 millions pour l'ANPE : vous pensez sans doute - quelle vision optimiste ! - qu'elle n'aura bientôt plus beaucoup d'utilité. Moi, je pense que les programmes de rénovation de ces deux services méritaient d'être mieux dotés.

M. Christian Demuynck. Vous avez cassé les services publics !

M. Laurent Cathala. Je veux aussi souligner, pour les regretter, un certain nombre de contradictions ou d'incohérences de la politique que vous prônez avec la politique d'ensemble du Gouvernement.

Trop souvent, le ministère de la ville est absent de grands débats, notamment sur l'éducation, l'emploi, le logement, l'immigration et même l'aménagement du territoire.

L'intégration doit être au centre des préoccupations d'une politique de développement social et urbain car elle s'adresse non pas seulement, et comme trop souvent on veut le faire croire, aux populations migrantes, mais à l'ensemble des populations en difficulté, fragilisées notamment par le chômage. Or sommes-nous certains que le dispositif arrêté par M. le ministre de l'intérieur, dit lois Pasqua, favorise vraiment cette intégration en précarisant les populations en situation régulière et en les désignant comme les responsables de tous les maux de notre société ?

Par ailleurs, n'y a-t-il pas un peu de démagogie...

M. Christian Demuynck. Vous êtes expert !

M. Laurent Cathala. ... dans ce grand débat sur l'aménagement du territoire dans lequel on voudrait nier des réalités qui s'imposent à tous, à savoir qu'aujourd'hui plus de 75 p. 100 de la population vit dans les villes ? S'il est important de lutter contre la désertification du monde rural, on n'inversera pas pour autant à court terme cette tendance. Dans ce contexte, peut-il y avoir une véritable politique de la ville si celle-ci est déconnectée de la politique d'aménagement du territoire ? Peut-il y avoir une réelle politique de la ville sans schéma directeur de la région parisienne ? Or voilà maintenant plusieurs mois que ce document d'urbanisme, qui permet de planifier le développement, les équipements, les activités, l'habitat, est gelé par le Gouvernement.

M. Christian Demuynck. Heureusement !

M. Laurent Cathala. Madame le ministre d'Etat, et ce point me paraît important, n'a-t-on pas trop souvent assimilé la politique de la ville aux seules difficultés des banlieues ou des quartiers en difficulté ? Ne doit-on pas avoir aujourd'hui une conception plus globale et plus cohérente ? Ne faut-il pas promouvoir une politique d'émulation qui tirent l'ensemble des quartiers vers le haut, en maintenant, bien sûr, des démarches spécifiques en direction de telle ou telle catégorie sociale, de tel ou de tel quartier ?

La vision du développement urbain doit être globale.

Mme Françoise de Veyrinas. C'est l'intercommunalité !

M. Laurent Cathala. Les aménagements nouveaux doivent corriger les erreurs anciennes ; les restructurations d'espaces doivent permettre de réhabiliter les équipements collectifs et de créer, d'un quartier à l'autre, des cheminements afin de favoriser les rencontres.

Autrement dit, une politique de la ville qui limiterait son action aux seuls quartiers en difficulté s'amputerait d'une bonne partie de ses chances de succès.

Mme Françoise de Veyrinas. Lisez la circulaire de Mme le ministre avant de critiquer ; elle suggère l'intercommunalité !

M. Laurent Cathala. Venons-en maintenant au problème de l'habitat et du logement. En effet, indépendamment des mesures relatives à l'insertion, la prévention, la culture, aux loisirs, ou au sport, une ville c'est avant tout des logements. Or je n'ai pas trouvé dans ce budget la moindre inscription budgétaire qui permette de lutter contre la ségrégation urbaine.

Ce sont les problèmes fonciers qui engendrent la ségrégation urbaine. En effet, c'est le niveau de maîtrise des sols qui conditionne la spéculation foncière et, par là-même, détermine ensuite le type de logements et donc de population susceptible d'être accueillie. On ne trouve dans ce projet de budget rien qui œuvre pour la mixité des logements, quelle que soit la localisation des quartiers. Pourtant, il faut mettre un terme à ces constructions de logements sociaux à la périphérie des villes, dans les quartiers mal desservis par les transports et sans équipements que l'on a prévues là simplement parce que le prix du foncier y est moins cher que dans le centre-ville.

Enfin, comment débattre de la politique de la ville, sans parler des ressources des collectivités locales ? Comment peut-on d'un côté vouloir mobiliser des moyens financiers importants en faveur de la politique de la ville et de l'autre annoncer, à l'occasion de la loi de finances, à tous les maires de France et de Navarre que leurs ressources, via notamment la DGF, vont baisser d'un tiers - et M. le rapporteur pour avis y a fait allusion ?

L'enjeu, madame le ministre d'Etat, c'est, bien sûr, de pouvoir s'appuyer sur les élus locaux et les associations. Mais à condition que l'Etat et les ministères compétents soient crédibles. Or, on l'a constaté ce matin, les crédits de la jeunesse et des sports, notamment ceux qui concernent la vie associative, baissent de plus de 19 p. 100. Comment peut-on demander aux associations de revitaliser socialement un quartier, si on les oblige parallèlement, à cause des conditions financières qu'on leur impose, à diminuer le nombre des emplois d'animateurs ou simplement leurs activités ?

Et je pourrais encore développer bien des points qui me paraissent en contradiction avec une politique globale et cohérente de la ville.

Maire, moi-même, d'une grande commune de la région parisienne, je suis confronté chaque jour aux problèmes d'insécurité et de tensions sociales. Je considère cependant que nous avons tous à agir pour redonner à la civilisation urbaine toutes ses valeurs enrichissantes qui permettent la communication sociale, la rencontre et les activités, quelles qu'elles soient. C'est peut-être parce que nous avons aujourd'hui une perception trop négative de la vie en ville que nous ne sommes pas en mesure de développer un projet qui permettrait d'apprécier la ville autrement que comme quelque chose de négatif, un lieu d'exclusion et de violence. Je crois que la ville vaut beaucoup plus que ça.

M. Eric Raoult, rapporteur spécial. Eh bien ! Ce fut laborieux !

M. Christian Vanneste. Long, surtout !

M. Christian Lemuynck. Et mauvais !

Mme le président. Pour le groupe UDF, la parole est à M. Gilles de Robien.

M. Gilles de Robien. Madame le président, madame le ministre d'Etat, mes chers collègues, ce budget pour la ville n'est pas tout à fait un budget comme les autres. Il a été précédé, nous nous en souvenons tous sur ces bancs, les 27 et 28 avril derniers, d'un formidable débat parlementaire, le premier du nouveau gouvernement. Plus d'une cinquantaine de députés et une dizaine de ministres s'étaient alors exprimés.

Chacun s'est accordé à reconnaître que ce débat avait été exemplaire. Nous en remercions aujourd'hui encore le Gouvernement, car il a généré un extraordinaire flot de propositions, dont de nombreuses très concrètes.

Ma crainte, partagée sans doute par une partie de l'opinion et certains de mes collègues, était que ce réservoir d'idées ne reste en partie lettre morte. Parce que l'avenir des villes et des banlieues est l'un des sujets de société les plus graves auxquels nous sommes confrontés, rien n'aurait été pire, en effet, qu'un débat pour rien, un débat de plus ou de trop et sans lendemain, rien n'aurait été pire que ces espoirs déçus, ces illusions perdues et ces ghettos qui n'auraient eu qu'à se refermer sur leur désespérance ou à exploser.

Le Gouvernement avait la lourde responsabilité d'apporter une réponse à la hauteur des attentes générées. Aujourd'hui, le groupe UDF vous remercie de l'avoir compris et de le montrer dans ce budget.

Le budget pour la ville, ainsi que l'ensemble des mesures de relance qui ont été prises, s'inscrit bien dans la ligne d'une politique prioritaire. Satisfaits, nous le sommes sur la forme et sur le fond, même si des interrogations relativement nombreuses demeurent.

Sur la forme, madame le ministre d'Etat, pour la première fois, il existe un budget de la ville, avec des crédits spécifiques propres, il s'agit là d'un symbole important. La ville a eu déjà plusieurs ministres ; elle a désormais un ministre d'Etat et un budget. Je me félicite, et avec moi l'ensemble du groupe UDF, de voir que, pour la première fois, un projet de loi de finances donne lieu à un débat sur la ville.

Réjoignons-nous aussi de l'effort budgétaire qui est consenti au titre de l'année 1994 puisque, au budget proprement dit, il convient d'ajouter le plan de relance de 5 milliards de francs. Une chose est de voter des crédits, une autre est de les utiliser.

L'un des dysfonctionnements de la politique de la ville doit être recherché dans la lenteur et les retards d'affectation des crédits, même s'ils sont déjà largement déconcentrés au niveau du préfet de région. Des progrès significatifs ont été faits dans le sens de la simplification et de l'unification des procédures, et c'est tant mieux.

Il faut aussi noter que le Gouvernement a su opérer un dosage habile dans son projet de budget entre les dépenses de fonctionnement et celles d'investissement, autrement dit entre l'urgence pour ne pas sacrifier une génération et le long terme afin de traiter les problèmes en profondeur.

Je souhaiterais par ailleurs que l'examen de ce projet de budget soit l'occasion pour vous, madame le ministre d'Etat, d'apporter des précisions sur les mesures qui

garantiront un déblocage rapide des crédits au-delà de l'effort réel de simplification des procédures que nous saluons tous.

Enfin, il faut surtout souligner l'innovation principale de ce budget : je veux bien sûr parler du contrat de ville. Cette procédure était attendue puisque la simplification, la lisibilité et la globalisation des actions était devenue une nécessité pour lutter contre l'exclusion et faciliter la réinsertion.

Ce souci de simplification et d'efficacité que nous accueillons de façon positive suscite néanmoins quelques interrogations. La première est très sérieuse et a déjà été soulevée : les communes auront-elles, réellement, madame le ministre d'Etat, la capacité financière de participer aux contrats de ville ? Les mesures tendant à réduire les dotations de l'Etat en faveur des communes ne vont pas aider celles-ci à contractualiser efficacement avec votre ministère.

Une grande souplesse semble donc nécessaire, notamment, si vous me permettez cette suggestion, dans les clés de répartition entre l'Etat et les villes.

Quel sera aussi le mode de participation des autres collectivités territoriales ? Les villes ne vont-elles pas se retrouver seules à contractualiser avec l'Etat ? Nous sommes nombreux à nous poser cette question.

Sur le fond, la politique de la ville a été définie comme une priorité pour l'ensemble du Gouvernement et pour la majorité. Vous avez déterminé, madame le ministre d'Etat, de grandes orientations.

L'UDF se félicite en tout cas d'une politique qui entend se donner les moyens de relever les défis de l'exclusion sociale, de la ségrégation, voire de la relégation urbaine, qui affectent beaucoup trop de quartiers.

Avec une augmentation de 60 p. 100 des crédits de fonctionnement, les associations pourront notamment poursuivre les actions de prévention de la délinquance et les opérations « prévention été ».

On peut également se féliciter des opérations d'investissement visant à la réhabilitation des quartiers. Il faudra poursuivre, grâce à l'ensemble des crédits, l'amélioration des conditions de l'habitat et le désenclavement des quartiers.

S'agissant du plan de relance, qui consacre l'effort consenti par le Gouvernement, les opérations retenues au regard des priorités énoncées, éducation, formation, insertion professionnelle et emploi, logement, place de l'Etat dans la ville, environnement, doivent être engagées au plus vite.

Là encore, une question demeure en suspens : les villes pourront-elles obtenir des cofinancements des collectivités territoriales ou dégager des moyens supplémentaires dont l'absence risquerait de réduire les effets du plan d'urgence ? M. Cardo, notre rapporteur spécial, s'en est fort justement inquiété.

D'autres questions subsistent. Pour endiguer les signes d'une fracture sociale, des dysfonctionnements devenus trop graves et des inégalités trop criantes, vous avez adopté un plan d'urgence pour la ville doté de 5 milliards de francs d'investissement. Il n'en demeure pas moins qu'aujourd'hui de nombreuses mesures restent à prendre. Évoquées bien souvent lors du débat d'orientation sur la ville, elles sont déterminantes pour l'évolution des quartiers et des villes.

Un partenariat avait ainsi été amorcé entre collectivités locales et grandes entreprises en faveur des quartiers en difficulté. Pourrait-on relancer, madame le ministre d'Etat, cette idée interrompue pour des raisons que je

trouve d'ailleurs peu fondées, et qui va pourtant dans le bon sens ? Certains, dont le rapporteur spécial de ce budget, M. Raoult, avaient demandé que des mesures soient prises pour maintenir et accroître les activités économiques dans les zones prioritaires. J'ai moi aussi déposé un amendement au projet de loi de finances en ce sens, qui n'a pas été retenu. Quoi qu'il en soit, il est nécessaire de faciliter par des incitations fiscales l'installation d'entreprises dans les quartiers difficiles.

N'oublions pas que l'Etat est le grand déserteur des quartiers en difficulté - moins maintenant, Dieu merci - et que le maintien, l'installation ou le retour du service public dans ces quartiers doit aussi être une des priorités de la politique de la ville.

Nous avons par exemple demandé que, par des mesures incitatives, les fonctionnaires les plus expérimentés soient attirés dans les quartiers difficiles, notamment dans le domaine de l'éducation nationale. Nous avons été en partie écoutés puisque de nouvelles bonifications indiciaires ont été mises en œuvre. Peut-on encore espérer des améliorations à ce sujet ?

Je voudrais aussi saisir l'occasion de ce débat pour rappeler des propos qui avaient suscité l'intérêt de M. le garde des sceaux au mois d'avril. Pour mieux adapter notre justice au traitement de la petite délinquance, il nous paraissait urgent de développer ce qu'on a appelé une justice de proximité, qui passe par la création de maisons de justice et l'installation de juges de paix dans les quartiers. Des procédures communales de médiation plus souples, plus efficaces, peut-être plus rapides, parfois aussi mieux admises et, en tout cas, apparemment, plus humaines, éviteraient sans doute bien des conflits et surtout des récidives.

Enfin, les engagements du ministère du logement apparaissent aujourd'hui quelque peu modestes puisqu'ils se résument à une étude de rentabilisation des copropriétés dégradées et à un dispositif de vente des logements HLM. Il est vraiment temps de reprendre la politique du logement dans son ensemble, y compris le logement social bien entendu, et d'apporter une réponse, comme le ministre s'y était engagé, aux nombreuses demandes des parlementaires et des maires qui souhaitent une compétence accrue en matière d'affectation de logements sociaux.

Le 28 avril - si je fais toujours référence à ce débat c'est justement parce que c'est un débat de référence - nous étions plusieurs à dire devant vous-même, madame le ministre d'Etat, devant le Premier ministre et l'ensemble de la représentation nationale, que nous n'avions pas le droit de décevoir nos compatriotes. Devenus une majorité, nous étions bien décidé à changer le cours des choses ; il restait à le prouver.

L'effort budgétaire que le Gouvernement a consenti pour cette année 1994 me permet de dire aujourd'hui que ce ne fut pas un débat pour rien. Nous avons été entendus. Au nom du groupe auquel j'appartiens et de tous ceux qui ont espéré dans les propositions des parlementaires et les déclarations gouvernementales, je vous en remercie.

Bien que conscient que les effets de la politique de la ville ne peuvent s'inscrire que dans la durée et qu'ils dépendront aussi, bien entendu, de l'amélioration de la situation économique et sociale, nous attendons tous, des plans annoncés et des importants crédits budgétés, des effets positifs, concrets et rapides. C'est pourquoi, nous voterons, madame le ministre d'Etat, votre budget et en suivrons de près les effets sur le terrain. *(Applaudissements)*

sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Mme le président. Pour le groupe communiste, la parole est à M. Patrick Braouezec.

M. Patrick Braouezec. Madame le ministre d'Etat, je suis tout d'abord tenté de vous féliciter, et de me féliciter, de la discussion, dans le cadre du projet de loi de finances pour 1994, d'un budget spécifique à la ville. Les problèmes propres aux villes, aux banlieues, semblent ainsi faire l'objet d'une reconnaissance nationale. Le Gouvernement manifeste par là sa volonté d'apporter des réponses aux difficultés et aux besoins des populations qui vivent dans les milieux urbains les plus défavorisés.

Cette volonté est, en tout cas, au cœur de nombreuses déclarations gouvernementales dans lesquelles la politique de la ville est présentée comme une priorité. J'ai apprécié, moi aussi, que le premier grand débat parlementaire de cette législature ait été celui sur la ville et les banlieues.

Tous ces signes témoignent d'une intention louable dont nous pouvons tous nous féliciter. Malheureusement, les mesures proposées ne semblent pas à la hauteur des ambitions annoncées.

En effet, les crédits inscrits dans le budget de la ville pour 1994 paraissent insuffisants au regard des difficultés auxquelles sont confrontées les villes. L'ampleur du problème est apparue clairement lors du débat d'orientation sur la ville et les banlieues, auquel, après M. de Robien, je faisais référence. Les différents intervenants avaient dressé un constat préoccupant dont l'analyse des causes, complexes et diverses, reste sans doute à affiner mais qui avait mis en exergue la nécessité et l'urgence de mettre en œuvre des dispositions nouvelles, et d'engager des moyens ambitieux.

Les crédits spécifiques alloués à la politique de la ville ne répondent pas à cette urgence. Quant aux sources de financement prévues en complément des moyens du ministère de la ville, elles appellent quelques questions. On peut notamment se demander selon quelles clés de répartition seront affectés aux collectivités locales concernées les crédits réservés par les autres ministères pour des opérations de développement urbain. Ce point mérite d'autant plus d'être soulevé que, dans le même temps où se crée un budget de la ville, la première partie de la loi de finances pour 1994 marque un fort désengagement de l'Etat à l'égard des collectivités locales.

La ponction effectuée sur les ressources municipales par le blocage de la DGF, l'amputation de 6 milliards de francs sur les dotations allouées par l'Etat aux collectivités locales, ou la diminution de la compensation de la taxe professionnelle privent les communes des moyens indispensables pour contribuer à la réalisation d'équipements, d'aménagements et d'infrastructures qui participent de la politique de la ville, en concourant à une amélioration des conditions de vie dans les quartiers les plus difficiles.

Enfin, si la DSU - la dotation de solidarité urbaine - subsiste, ses critères d'attribution aboutissent à d'étranges répartitions. Je prendrai, pour illustrer mon propos, un exemple que je connais bien : celui de la ville de Saint-Denis. Souvent citée au nombre des villes défavorisées - et, ici même, plusieurs d'entre vous ne manquent pas de le faire - elle ne bénéficie pourtant pas de la DSU.

On comprend mieux la limite de ce dispositif et l'impudence de certains maires de voir les critères d'attribution sérieusement modifiés. Le projet de loi sur la dotation

globale de fonctionnement doit permettre de la réformer : veillons à ce qu'elle puisse être plus opportunément et plus justement répartie.

M. Eric Raoult, rapporteur spécial. Très bien !

M. Patrick Braouezec. Ainsi appréhendés, les crédits inscrits au budget de la ville ressemblent beaucoup moins à des moyens supplémentaires qu'à des transferts de crédits. Cela relativise quelque peu l'effort que le Gouvernement semble consentir dans ce domaine.

Des procédures nouvelles, les contrats de ville, sont créées ; dans le même temps, les conventions DSQ arrivent à leur terme. Les uns ne remplaçant pas systématiquement les autres, qu'advient-il des villes qui avaient signé ce type de convention et ne justifieront pas d'un contrat de ville ? Les 50 millions de francs consacrés aux conventions de sortie du programme de DSQ permettront-ils de poursuivre le travail engagé dans les quartiers concernés ?

La question des moyens, aussi importante soit-elle, ne doit pas masquer celle, plus fondamentale encore, des choix stratégiques définis par la politique budgétaire.

En effet, quelle politique de la ville entend-on mettre en œuvre ? Plus encore, quelle politique de la ville devrait-on mener pour permettre une amélioration significative des conditions et de la qualité de vie dans les villes ?

Les villes et leurs quartiers ne peuvent plus se contenter de demi-mesures. La politique de la ville menée depuis une dizaine d'années a introduit quelques correctifs dans les grands déséquilibres urbains. Elle n'a pas pour autant permis de rompre radicalement et définitivement avec le processus qui a créé les fractures et contribué à distendre le lien social jusqu'à le rendre parfois inexistant.

A l'issue du débat d'orientation sur la ville et les banlieues, le Gouvernement avait annoncé son intention d'inscrire son action pour la ville dans la continuité des efforts entrepris. Le budget pour 1994 confirme cet objectif.

Dans un entretien accordé à *La Gazette* du 11 octobre, vous déclariez, madame le ministre d'Etat, qu'« il faut d'abord définir clairement la politique de la ville et la distinguer de celle de l'aménagement du territoire. »

Je comprends bien ce que vous vouliez dire. Il me semble néanmoins utile de concevoir la politique de la ville en liaison avec les politiques d'urbanisme et d'aménagement du territoire. Celles-ci ont en effet une lourde responsabilité dans les problèmes qui se posent aujourd'hui : grands ensembles monofonctionnels coupés du monde du travail, fractures routières et autoroutières aggravant le cloisonnement de quartiers entiers sont, ne l'oublions pas, le résultat de ces politiques nationales.

Il est de notre responsabilité de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour reconstruire des villes à dimension humaine.

Cela suppose, d'abord, la réparation des erreurs commises par le passé : désenclavement des quartiers isolés, requalification du bâti, développement des transports.

Cela impose, ensuite, la conception et la mise en œuvre de projets d'aménagement respectant la plurifonctionnalité des villes, alliant d'une manière équilibrée logements - notamment logements adaptés aux ressources des ménages -, locaux d'activités, bureaux, commerces de proximité, lieux de formation, équipements et espaces publics. Ces grands projets devraient être conçus en

concertation et en partenariat avec les collectivités territoriales, avec tous les acteurs institutionnels, économiques et sociaux, et, surtout, avec les populations concernées.

Dans cette logique, des dispositions pourraient favoriser la mise en place de structures de conception nouvelle regroupant public et privé, et permettant d'associer les entreprises aux projets de développement des quartiers, ainsi qu'à leur financement.

Ces quelques pistes, sommairement tracées, pourraient servir de base à une réflexion de type nouveau sur les questions de la ville. Elles permettraient de quitter le sentier battu des schémas traditionnels, qui n'ont pas permis d'apporter de solutions réelles à des problèmes qui demeurent et s'aggravent.

En ce sens, je partage en grande partie les observations présentées par M. Cardo au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, et l'avis de M. Doligé : la politique de la ville ne relève pas de la seule responsabilité de votre ministère ; elle nécessite une politique cohérente de l'ensemble du Gouvernement, car cette « ville malade » n'est sans doute que le révélateur d'un mal plus profond de l'ensemble de la société. Cela exige un effort de solidarité de l'ensemble des collectivités, de l'ensemble des villes. Personne ne doit se sentir à l'abri des conséquences de ce mal-vivre.

Il faudrait, à cet égard, des orientations, des incitations, voire des obligations plus affirmées pour que chacun apporte sa contribution.

Tout en notant les avancées, le groupe communiste regrette que ce budget ne soit pas à la hauteur des besoins constatés et qu'il ne permette pas de rompre avec le processus en cours. Il ne pourra donc que voter contre. Mme le président. La parole est à Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.

Mme Simone Veil, ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville. Madame le président, mesdames, messieurs les députés,...

Veuillez m'excuser, messieurs les rapporteurs, de ne pas vous avoir cités avant, alors que vous avez si bien travaillé. En fait, je tenais à vous rendre un hommage tout particulier et à vous remercier à la fois des conclusions de vos rapports et de votre travail, qui servira de thème de réflexion pour l'avenir. En effet, nous n'avons pas la prétention d'avoir résolu en six mois tous les problèmes de la ville, même si notre action me semble bien engagée.

Je pense d'abord au débat du mois d'avril que vous avez été nombreux à évoquer. Je tiens d'ailleurs à remercier les rapporteurs, une nouvelle fois, ainsi que M. de Robien et M. Bédier qui ont rendu hommage à la qualité de ce débat, au Gouvernement et au Premier ministre qui avait souhaité qu'il ait lieu. Chacun a su donner un caractère exemplaire à ce premier grand débat de la législature. Il aura revêtu une très grande importance, puisque les conclusions qui en ont été tirées ont servi de base à l'élaboration de ce budget.

Avant d'en venir à l'analyse de ce dernier, je tiens à affirmer que, contrairement à ce que pense M. Cathala, la passion et l'enthousiasme ne sont pas retombés. Certes, je regrette - mais cela tient sans doute au jour retenu - que nous ne soyons pas plus nombreux cet après-midi, mais je sais que les parlementaires ont bien d'autres activités importantes.

J'ai constaté avec quelle ardeur les rapporteurs avaient travaillé et avec quelle passion les orateurs se sont exprimés. Je dois aussi rendre un hommage appuyé à tous les élus locaux que j'ai rencontrés depuis bientôt sept mois

pour parler de la politique de la ville. Cela m'a, en effet, permis de voir qu'ils accordaient un intérêt prioritaire aux préoccupations relatives aux quartiers difficiles et aux populations en difficulté, traumatisées par une crise douloureuse.

Certains sont présents cet après-midi. M. Raoult, M. Cardo, M. de Robien se sont déjà exprimés et nous aurons l'occasion d'entendre, notamment, Mme de Veyrinas.

Nous nous sommes souvent rencontrés et le Conseil national des villes s'est réuni à plusieurs reprises. J'attends d'ailleurs ses propositions pour apporter les modifications qu'il jugerait nécessaires. J'attends aussi les remarques de la commission consultative nationale des droits de l'homme, car si ses travaux ne concernent pas directement les problèmes de la ville, elle traite de thèmes qui rejoignent nos préoccupations.

Monsieur Cathala, vous avez parlé d'intégration. J'ai reçu très longuement les représentants de cette commission consultative nationale des droits de l'homme présidée par M. Paul Bouchet et j'ai constaté que nous pouvions avoir un dialogue fructueux avec eux sur les difficultés que rencontrent les hommes et les femmes vivant dans ces quartiers difficiles. Il faut en effet, avant même de penser au béton, chercher à résoudre leurs problèmes personnels.

J'ai aussi reçu les maires les plus concernés par l'existence de quartiers en difficulté, membres de l'association des maires des grandes villes.

Enfin, je vous indique que nous mettons actuellement en place le conseil national pour l'insertion et contre l'exclusion.

Toutes ces actions montrent à quel point les élus sont désireux de participer à cette politique et conservent, en dépit de difficultés que nous ne pouvons pas nier, beaucoup de passion et d'enthousiasme. Ils sont confortés en cela par les efforts consentis par le Gouvernement et attestés par la priorité accordée à ce secteur dans le budget. Aucun d'entre eux ne le conteste, du moins dans mon bureau quand nous avons l'occasion d'en parler, quelle que soit son appartenance politique. Les élus comprennent que cela constitue un hommage rendu à leur travail.

Cette priorité traduit également notre volonté de répondre aux besoins des populations, d'instaurer davantage de justice et de cohésion dans notre société, et de rendre hommage à tous les hommes et à toutes les femmes - dont on a déjà parlé et dont je parlerai encore - qu'ils soient ou non des élus, qu'ils appartiennent ou non à des associations qui font preuve de la plus grande solidarité à l'égard de ces quartiers.

J'estime donc qu'il n'est pas bien de dire que la passion et l'enthousiasme sont retombés. C'est le contraire que je constate. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Laurent Cathala. Je parlais de ce qui se passe dans l'hémicycle !

Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville. Je ne veux pas polémiquer, mais je tenais à insister, car je déplore - j'ai eu l'occasion de le souligner récemment lors d'une émission de télévision - que les médias, dans un discours un peu facile, répètent à l'invité que tout va mal, qu'il se passe des choses épouvantables et que l'on ne peut rien faire.

Pour tous les élus, pour toutes les femmes et les hommes qui y passent tant de temps, qui se dévouent tellement, qui font preuve de tant de chaleur humaine pour changer les choses, pour toutes les populations qui vivent dans ces quartiers, témoignant de beaucoup de courage et croyant, eux, en l'avenir, nous n'avons pas, ici, le droit de suivre le chemin de la démagogie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Ainsi que l'ont rappelé MM. les rapporteurs, le premier grand débat de votre assemblée à la fin du mois d'avril 1993 avait été consacré à cette priorité reconnue et affirmée du Gouvernement qu'est la politique de la ville. Il avait permis au Gouvernement d'écouter votre assemblée, et d'indiquer les grandes orientations qu'il comptait suivre. Depuis cette date, le Gouvernement a beaucoup travaillé pour préciser sa politique et définir les moyens de la mettre en œuvre.

Le comité interministériel des villes qui s'est réuni le 29 juillet dernier sous la présidence du Premier ministre a permis de faire une première synthèse de ces travaux et de prendre un certain nombre de décisions.

Je souhaite donc, après avoir présenté les grandes lignes du projet de budget de la politique de la ville pour 1994, vous indiquer les mesures que le Gouvernement a prises ou compte prendre dans les prochaines semaines pour donner plus d'efficacité et de pertinence à la politique de la ville.

Le projet de budget que j'ai l'honneur de vous présenter donne l'occasion - et je remercie les rapporteurs de l'avoir souligné - d'engager pour la première fois un véritable débat budgétaire sur les objectifs et les moyens de la politique de la ville. Je m'en félicite, car cela permet à la représentation nationale d'examiner, dans leur ensemble, les crédits que le Gouvernement a décidé de consacrer à la lutte contre l'exclusion urbaine. Les rapporteurs, que M. Raoult a si justement qualifiés de « mécaniciens de la ville », ont souligné l'effort de clarté et de transparence accompli dans la présentation du budget pour 1994.

Jusqu'à présent, les crédits spécifiques de la politique de la ville, c'est-à-dire ceux gérés par la délégation interministérielle à la ville et au développement social urbain étaient répartis dans plusieurs budgets, sans qu'il soit possible d'en présenter une synthèse. Les crédits de prévention de la délinquance étaient inscrits au budget des services généraux du Premier ministre et ceux alloués à l'animation des quartiers, au financement des associations, à la rénovation des services publics de quartiers et au fonds social urbain figuraient dans le budget du ministère de l'équipement.

Cette dispersion des crédits empêchait le Parlement d'avoir une vue complète des moyens budgétaires de la politique de la ville et d'exercer un contrôle réel sur l'action du Gouvernement.

La présentation des crédits de la politique de la ville est profondément nouvelle aujourd'hui. En effet, tenant compte de la nouvelle répartition des compétences gouvernementales, qui confie la politique de la ville au ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, une section budgétaire « Ville » a été créée au sein du budget de mon département ministériel. Elle regroupe désormais l'ensemble des crédits spécifiques de la politique de la ville.

Le budget géré par la délégation interministérielle à la ville s'élèvera pour 1994 à 850 millions de francs, soit un montant comparable à celui des années précédentes. Cependant il s'en distingue par deux éléments fondamentaux.

D'abord, la nature des crédits prévus est très différente. Il s'agit essentiellement de crédits de fonctionnement car nous disposerons, par ailleurs, de crédits d'investissement.

A ce propos, je partage la préoccupation exprimée par votre rapporteur pour avis, M. Cardo, qui souligne à juste titre, chaque fois que nous nous rencontrons, qu'il convient d'éviter tout déséquilibre entre les crédits de fonctionnement et ceux consacrés à l'investissement. C'est bien la raison pour laquelle les dotations pour la ville qui figurent dans le budget que gèrera la délégation interministérielle à la ville, seront des crédits de fonctionnement, puisque les crédits d'investissement sont prévus par ailleurs.

J'insiste sur le fait que le plan de relance a prévu des crédits d'investissement au titre d'autres départements ministériels. Les services publics ainsi créés disposeront de fonctionnaires qui seront payés sur le budget d'autres ministères. Cela nous donne une très grande souplesse et il était normal de prévoir les moyens de fonctionnement pour les services créés grâce aux crédits d'investissement mis à la disposition de différents ministères.

Le deuxième élément de distinction par rapport aux dotations des années précédentes tient au fait que ces crédits seront complétés, en cours d'année, par d'autres sources de financement.

Les crédits de la politique de la ville pour 1994 sont donc profondément différents de ceux inscrits les années précédentes. En effet, jusqu'au budget pour cette année, il s'agissait principalement de crédits d'investissement. Cela présentait des inconvénients majeurs qui limitaient l'efficacité de la politique menée.

En effet, comme chacun le sait, ce dont les quartiers en difficulté ont le plus besoin, c'est de recréer les conditions d'une vie sociale. Ainsi que cela a été souligné, nous nous préoccupons, en priorité, quel que soit le type d'activité dont il s'agit, de mobiliser tous les acteurs et de donner toutes les facilités possibles pour que la ville retrouve une activité, qu'il s'agisse de commerce, de transport, de sport, de culture, de loisir, d'emplois de proximité ou d'emplois d'environnement.

J'ai rencontré ces jours derniers les responsables de la Caisse des dépôts et consignations et ceux des grandes associations pour mobiliser tous les acteurs de la ville sur ces priorités.

Cependant, il faut, avant tout, se donner les moyens de favoriser une vie associative dynamique et innovante. A cet égard, nos crédits ne sont pas du tout diminués, au contraire. Mais, pour faire face aux demandes des associations, nous ne disposons, jusqu'à présent, que de crédits d'investissement qui ne sont pas fait pour cela.

Par des mécanismes lourds et complexes, on parvenait parfois à faire bénéficier les associations de cet argent, mais cela s'accompagnait de retards considérables dans la mise en place des crédits et dans le financement d'actions, pourtant urgentes.

Dans un rapport récent, vos rapporteurs l'ont rappelé, la Cour des comptes a critiqué, à juste titre, cette façon d'agir. A chaque fois que je me déplace sur le terrain, les élus locaux, les associations, les préfets me disent et me répètent combien ces retards, cette mauvaise adaptation des crédits aux besoins réels ont nui à l'efficacité des actions qu'ils souhaitaient mettre en œuvre.

Le projet de budget pour 1994 apporte une amélioration considérable à cet égard par une très forte augmentation des crédits de fonctionnement.

Ainsi, ceux alloués à la politique de la ville et du développement social urbain, s'accroîtront de 154 millions de francs, soit plus 60 p. 100, pour être portés à près de 400 millions de francs. Cela était bien évidemment nécessaire.

Ces crédits supplémentaires permettront non seulement d'accroître les efforts que l'Etat consentira dans le cadre des contrats de ville, mais également de poursuivre ses actions de prévention de la délinquance, dont la croissance, comme l'a souligné M. Bédier, est effectivement une grande préoccupation - 110 millions de francs sont prévus à cet effet - ainsi que les opérations Prévention, été, dont les crédits sont augmentés de près de 25 p. 100.

Nous sommes donc bien armés pour aborder cette situation et, surtout, pour élaborer, en concertation avec les élus locaux, toutes les modalités de ces opérations d'été.

Cette orientation nouvelle des crédits mis à ma disposition, je l'ai souhaitée parce que je sais que c'était une condition de l'efficacité de l'action que j'entends mener à la tête de ce ministère.

Il n'est pas question, pour autant, d'abandonner les opérations d'investissement qui sont nécessaires pour réhabiliter les quartiers dégradés. Ainsi, 180 millions de francs d'autorisation de programme et 91 millions de francs de crédits de paiement sont demandés pour les actions d'investissement que mènera en propre mon département ministériel au sein des contrats de ville. Mais le financement des investissements pèsera moins qu'auparavant sur le budget du ministère de la ville.

Deux sources de financement viendront en effet compléter les moyens du ministère.

Première source : les crédits du plan de relance. Le Gouvernement, vous le savez, a décidé - effort tout à fait exceptionnel qu'il faut rappeler - d'affecter 5 milliards de francs du plan de relance à la politique de la ville. L'objectif du Gouvernement au printemps dernier était double : d'une part, exercer une action de relance de l'activité économique et, d'autre part, donner les moyens financiers d'entreprendre immédiatement des restructurations en profondeur des quartiers les plus déshérités. Soyez assuré, monsieur Cathala, que tous les crédits de plan de relance leur seront consacrés, même quand il s'agit des universités. J'y veillerai personnellement, et j'ai consulté de façon très attentive la liste de toutes les opérations.

Je vous rappelle que La Poste est un établissement public qui dispose de son propre budget. Nous n'avons prévu que des crédits d'appel, en quelque sorte, mais nous espérons bien que La Poste fera de son côté un effort supplémentaire.

Le comité interministériel des villes du 29 juillet dernier a fixé la répartition de ces crédits exceptionnels. Ils serviront, pour près de la moitié d'entre eux, à financer des constructions ou des rénovations d'équipements publics tels que des écoles, des centres sociaux, des terrains de sport, des commissariats de police, des maisons de justice ; 38 p. 100 seront consacrés au désenclavement ou à l'aménagement des espaces extérieurs trop souvent négligés, et 14 p. 100 permettront de financer des opérations de restructuration de quelques sites prioritaires auxquels a été attribué le label de « grand projet urbain ».

Afin de répondre au mieux aux besoins du terrain, le Gouvernement a décidé que 40 p. 100 des crédits du plan de relance seraient entièrement gérés par les préfets,

le reste correspondant à des opérations de niveau national, par exemple les universités, et les commissariats. En effet, la volonté du Gouvernement est que les actions de politique de la ville soient gérées au plus près du terrain pour qu'elles soient adaptées à la réalité locale et que les crédits soient utilisés plus rapidement. Je pense que cette orientation répond à vos aspirations.

De plus, dans le cadre des opérations financées sur les crédits du plan de relance, des dérogations ont été accordées pour permettre une participation plus importante de l'Etat au financement. C'est le cas notamment pour des opérations de démolition, de réhabilitation de copropriétés dégradées, d'aménagement de voiries et de réseaux et de réhabilitation d'écoles maternelles.

Vous parliez, monsieur de Robien, de souplesse. Reconnaissez que nous avons fait le maximum en ce sens en obtenant du ministre du budget que l'on déroge à des règles qui s'imposent d'habitude en matière budgétaire. M. le Premier ministre y attachait d'ailleurs personnellement un intérêt très particulier.

De même, un accent particulier sera mis pour favoriser l'emploi, par une aide apportée à l'implantation d'activités et de services au pied des immeubles et par l'encouragement à l'embauche de jeunes dans le cadre des marchés de travaux publics. Nous avons aussi fait sur ce point un très grand effort. Nous avons engagé des négociations avec plusieurs entreprises de travaux publics pour mettre en œuvre ces grands marchés dont avait parlé mon prédécesseur, mais qui n'avaient pas pu être conclus, faute d'avoir respecté les règles des marchés publics.

Aujourd'hui, près de la moitié des 5 milliards de francs du plan de relance a été transférée dans les ministères concernés. Le reste le sera en 1994, afin que tous les crédits soient engagés avant la fin de l'année prochaine.

Pourquoi - pourriez-vous vous demander - aucune nouvelle autorisation de programme n'est-elle prévue dans ce projet de budget pour le fonds social urbain qui était le moyen d'action privilégié de la politique de la ville ? Parce qu'il bénéficiera, dès le début de l'année 1994, d'un transfert de près de un milliard de francs de crédits du plan de relance. Nous avons ainsi simplifié les crédits et les procédures.

La seconde source de financement pour les actions de politique de la ville proviendra des crédits prévus par le projet de loi de finances pour 1994 sur les budgets des ministères qui concourent à cette politique que je suis chargée d'animer et de coordonner.

Politique interministérielle, par nature, la politique de la ville mobilise les crédits d'un nombre très important de ministères : logement, travail, éducation nationale, jeunesse et sports, affaires sociales et santé, qui sont ici confondus sous ma responsabilité, équipement et culture. En fait, tous les ministères sont concernés dès lors qu'ils acceptent d'engager des actions dans les quartiers de la politique de la ville. Ils jouent un rôle irremplaçable dans la lutte contre l'exclusion urbaine.

Particulièrement important est, à cet égard, le rôle du ministère de l'éducation nationale qui contribuera à hauteur de 590 millions de francs au financement de la politique de la ville. L'école - nous le savons tous - est un facteur essentiel d'intégration sociale et de vie dans les quartiers. La révision de la carte des zones d'éducation prioritaire - vous vous en êtes préoccupé, monsieur Raoult -, pour l'harmoniser avec la géographie de la politique de la ville, permettra de renforcer les complémentarités entre les actions menées par les deux départements ministériels. Il est en effet essentiel que l'harmonisation soit engagée sans tarder.

De même, près de 600 millions de francs de crédits du ministère du travail permettront d'accroître les dispositifs d'aide à l'emploi et à la formation dans les quartiers de la politique de la ville. Là encore, il convenait de renforcer tous les dispositifs de retour à l'emploi dans les quartiers où le taux de chômage dépasse, hélas ! parfois 30 p. 100.

Enfin, la nouvelle dotation de solidarité urbaine, dont les modalités de répartition seront réformées dans le cadre du projet de loi sur la dotation globale de fonctionnement, permettra d'apporter 1,260 milliard de francs aux communes urbaines connaissant les difficultés les plus graves.

Je connais les préoccupations des élus locaux en ce domaine, et notamment les craintes de certains d'être eux que les communes bénéficiant d'actions financées par l'Etat ne soient pas en mesure d'apporter leur part de financement à ces actions. M. Cardo et M. de Robien s'en sont fait l'écho.

La dotation de solidarité urbaine devrait constituer un premier apaisement à ces inquiétudes. Soyez assurés que, en liaison avec le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, je veillerai à ce que les critères de répartition de cette dotation correspondent précisément à ceux de la politique de la ville.

Il faut ajouter que les régions et les départements pourront s'associer aux communes pour compléter les financements d'Etat. Dans cette perspective, j'ai, tout récemment, reçu les présidents de région pour les inciter à apporter ces compléments financiers indispensables. J'ai d'ailleurs déjà obtenu des engagements très précis de certaines régions.

Au total, ce seront ainsi plus de 7 milliards de francs de crédits des différents ministères, qui pourront être mobilisés dans le cadre du projet de loi de finances pour 1994. Ils s'ajouteront aux crédits spécifiques de la politique de la ville. Cette masse très importante de crédits permettra de financer les opérations prévues dans les contrats de ville, mais également celles que l'Etat décidera d'engager hors contrats de ville. Elle rend particulièrement nécessaire le rôle de coordination et d'animation qui m'a été confié par le Premier ministre.

Aujourd'hui dotée de moyens financiers très importants, la politique de la ville doit pouvoir être mise en œuvre de façon plus rapide et plus souple que par le passé. Les élus locaux, les associations, même les représentants de l'Etat dans les départements se plaignent trop souvent des difficultés rencontrées, des délais de déconcentration des crédits et de la rigidité de leurs règles d'utilisation.

Lors du comité interministériel des villes du 29 juillet dernier, le Premier ministre a demandé qu'une action vigoureuse de simplification soit entreprise dans les procédures de mise en œuvre de la politique de la ville. Ce sera un axe majeur de mon action en 1994, car je sais combien votre attente et celle des élus locaux sont grandes en ce domaine. Vous l'avez tous souligné lors du débat du mois d'avril.

Le projet de budget qui vous est soumis offre la possibilité de telles simplifications.

Une action ambitieuse de simplification a été entreprise au cours des dernières semaines. Toutes les circulaires d'utilisation des crédits ont été revues pour permettre plus de simplicité et de souplesse. Ainsi, les crédits qui servent à rénover les services publics de quartier pourront, à l'avenir, être plus largement utilisés, par exemple pour financer des centres d'accueil dans les services publics, embaucher un interprète ou donner un coup de

peinture dans des locaux dégradés. Ce sont de petites dépenses, mais elles suffisent bien souvent à recréer les conditions d'une vie sociale.

De même, nous avons jugé essentiel de simplifier les conditions de versement des subventions aux associations.

Il faut le rappeler, plus de la moitié des crédits de la politique de la ville est destinée aux associations. Ces subventions ont pour but, par exemple, de financer des projets mis en œuvre par les associations, comme les opérations prévention-été, l'hébergement de jeunes sans domicile fixe, l'accompagnement scolaire. Elles peuvent également permettre le financement courant des associations locales. D'ailleurs, 1 p. 100 des crédits de la politique de la ville, soit 14 millions, sont expressément réservés à cette fin.

C'est dire l'importance que revêt à nos yeux le tissu associatif. Mais la multiplication et la complexité des formulaires à remplir ont souvent constitué pour nombre d'associations un obstacle insurmontable. Cette situation ne pouvait plus durer.

J'ai demandé que soit élaboré sans délai un formulaire de demande de subvention, simple à remplir et, surtout, identique pour tous les ministères ainsi que pour le fonds d'action sociale.

Les règles d'emploi des crédits du 1 p. 100 associatif ont été simplifiées afin de mieux financer le fonctionnement de petites associations locales.

Enfin, une mission conjointe de l'inspection générale des affaires sociales et de l'inspection générale des finances a été chargée d'analyser toutes les difficultés financières que connaissent les associations concourant à la politique de la ville. Cette mission fera des propositions dans les prochaines semaines et des mesures de simplification seront prises sans délai.

Un autre axe majeur de la politique que j'entends mener sera la négociation, la signature et la mise en œuvre des contrats de ville. Ceux-ci, vous le savez, remplaceront dès 1994 toutes les autres formules d'association entre l'Etat et les collectivités locales pour la politique de la ville : conventions de quartiers, conventions ville-habitat, conventions de développement social urbain, contrats de ville expérimentaux. Ne subsisteront donc à titre transitoire, à côté des contrats de ville, que des conventions de sortie pour certaines communes ou agglomérations qui avaient bénéficié de conventions de développement social des quartiers au titre du X^e Plan, mais qui n'ont pas été retenues dans la liste de 185 contrats de ville. Ces conventions transitoires permettront, je le pense, de rassurer les élus locaux qui craignaient que toutes les actions en faveur de leurs communes soient abandonnées.

Grâce aux contrats de ville, il sera possible d'établir, pour les 185 villes ou agglomérations - je tiens à insister sur cette précision : « villes ou agglomérations » -, ayant des quartiers en grande difficulté, une politique cohérente et définie à moyen terme, associant tous les acteurs de la vie locale : régions, départements, communes. Ce sera, il faut le rappeler, la première fois.

Le Gouvernement souhaite très vivement que les contrats de ville soient le plus souvent intercommunaux. Il faut traiter les problèmes de manière globale ; c'est ce que nous faisons, contrairement à ce qu'ont pu dire certains intervenants. Les premières déclarations d'intention signées montrent d'ailleurs que c'est aussi la volonté des élus.

L'enveloppe de crédits consacrée aux contrats de villes pour les cinq prochaines années a été fixée à 9,565 milliards de francs. C'est un effort considérable qui est envi-

ron deux fois plus important que dans le X^e Plan. Ces crédits s'ajouteront à ceux que les régions, les départements et les communes affecteront à la politique de la ville. Ils comprendront 5 milliards de francs de crédits logement, notamment des crédits PLA, dont vous avez, monsieur Doligé, souligné la nécessité. Cette enveloppe, il faut le rappeler, ne correspond qu'aux crédits pour lesquels l'Etat s'engage pour des actions précises durant les cinq premières années, soit 60 p. 100 environ des crédits réellement disponibles.

Je le sais, certains élus locaux, certains préfets même, se sont inquiétés quand leur a été indiqué le montant des enveloppes régionales des contrats de ville. Je le rappelle : ces enveloppes, déjà élevées, ne correspondent qu'à la masse des crédits contractualisés sur cinq ans. S'y ajouteront les crédits également très importants que l'Etat consacrera, hors contrats de ville, à la politique de la ville.

Six orientations devront être privilégiées dans les futurs contrats des villes.

Renforcer et adapter aux besoins les services publics implantés dans les quartiers ; nous avons déjà eu l'occasion d'en parler.

Mettre en place des outils de développement économique. Cette action passe notamment par une incitation à la reprise des activités commerciales, comme l'a souligné M. Bédier. Nous sommes prêts, monsieur de Robien, à réfléchir à toutes les mesures permettant de favoriser l'activité économique. Nous n'en excluons absolument aucune ; nous-mêmes avons songé aux exemptions fiscales, mais il appartient au ministre du budget de donner son accord.

Promouvoir une politique de santé publique adaptée à une population fragilisée.

Poursuivre et intensifier les actions de prévention de la délinquance.

Mener une politique active de réhabilitation des logements.

Favoriser, enfin, le développement de la vie associative et les expressions collectives et individuelles de la population.

Les préfets de région et les préfets de département ont commencé les négociations sur les futurs contrats de ville. Je souhaite qu'elles aboutissent, avant la fin de l'année, à des engagements précis des uns et des autres autour d'objectifs définis en commun.

Une fois les contrats de ville signés, j'entends qu'ils puissent être mis en œuvre sans tarder et avec le maximum de souplesse.

Dès 1994, les crédits des différents ministères qui participent le plus activement aux contrats de ville seront transférés sur le budget du ministère de la ville pour être délégués aux préfets en une seule fois. Ainsi, au lieu de recevoir des crédits au coup par coup, pour des montants limités et de chacun des ministères, les préfets disposeront, dès le début de l'année, d'une masse de crédits beaucoup plus importante pour mettre en œuvre les actions auxquelles l'Etat s'est engagé dans les contrats de ville. Plus encoie, ils bénéficieront d'une plus grande marge de manœuvre pour utiliser les crédits en fonction des priorités locales et de l'avancement des actions. Il s'agit là d'une nouvelle mesure de simplification. Elle va même beaucoup plus loin. En effet, ces procédures nous permettront de mener une véritable politique de la ville, c'est-à-dire une stratégie qui puisse être pérennisée, puisque les contrats de ville s'étendront sur toute la durée du Plan. Nous répondons ainsi aux souhaits que vous avez exprimés.

Le troisième axe de la politique que le Gouvernement entend promouvoir en 1994 vise à renforcer le nombre et la qualification des agents placés dans les services publics implantés dans les quartiers difficiles. Il est nécessaire de restaurer l'autorité de l'Etat, ainsi que les rapporteurs l'ont tous souligné. Cela passe, avant tout, par un effort en faveur des fonctionnaires. Vous avez d'ailleurs dû prendre connaissance des mesures déjà prises à cet effet, et qui vont très loin, par le ministre de la fonction publique, à la demande du Premier ministre.

Le problème est connu : ces postes sont difficiles, mal reconnus, peu ou pas récompensés. La plupart du temps y sont affectés des fonctionnaires jeunes, sortant tout juste des écoles de formation, manquant d'expérience professionnelle, alors que leurs collègues plus chevronnés peuvent obtenir, du fait de leur ancienneté, des affectations moins difficiles.

Il faut faire cesser cette situation qui est préjudiciable à la politique de la ville comme aux agents publics eux-mêmes. Certains d'entre eux, que j'ai rencontrés lors de mes visites sur le terrain, font preuve d'un courage et d'un sens professionnel indéniables et même - je le dis sans hésiter - d'un grand engagement, voire d'un désir de travailler dans ces quartiers. Je leur en suis reconnaissante car je sais que c'est sur eux que repose l'action de l'Etat.

Mais il n'est pas possible de ne compter que sur l'enthousiasme et le sens du devoir. L'Etat doit accompagner et récompenser ses fonctionnaires qui exercent leur mission dans des conditions parfois très difficiles.

Aussi, comme je l'ai déjà indiqué, en accord avec le ministère de la fonction publique, différentes mesures vont être prises, certaines le sont déjà, pour améliorer la situation des fonctionnaires affectés ou travaillant prioritairement dans ces quartiers.

Des points d'indices supplémentaires seront ainsi prioritairement accordés à ces fonctionnaires dans le cadre de la tranche 1993 de la nouvelle bonification indiciaire. A titre d'exemple, 100 p. 100 des points d'indice supplémentaires mis à la disposition de mon département ministériel en 1993 seront accordés aux conseillers techniques et aux assistantes sociales du ministère affectés dans les quartiers les plus démunis.

De même, les fonctionnaires ayant exercé plusieurs années dans ces quartiers bénéficieront de promotions plus rapides et d'une priorité d'affectation au choix à la fin de leur mission.

Ces mesures seront mises en œuvre sans tarder car je sais qu'elles conditionnent, pour une large part, le succès de la politique que nous entendons mener.

Objectif prioritaire du Gouvernement, la politique de la ville nécessitait des moyens financiers renforcés. Ils lui sont donnés par le projet de loi de finances pour 1994 et le plan de relance.

Il fallait rendre plus efficace sa mise en œuvre. Les mesures de simplification engagées répondent à cet objectif.

Il fallait mobiliser tous les responsables de la vie locale autour d'actions définies en commun. Les nouveaux contrats de ville offrent le cadre d'une telle mobilisation.

L'action entreprise est ambitieuse ! Elle vise à recréer les conditions d'une vie sociale dans des quartiers en désérence.

Dans la situation difficile que traverse notre pays, avec la montée du chômage et de l'exclusion sociale, il est indispensable de recréer les conditions d'une cohésion

sociale forte. Certes, la politique de la ville ne saurait, à elle seule, y suffire. Je suis néanmoins convaincue qu'elle peut y contribuer de manière déterminante.

Certains sont sceptiques sur nos chances de succès, tant il est vrai que les problèmes à traiter sont lourds. Depuis six mois que j'ai pris ces fonctions ministérielles, j'ai pu par moi-même les mesurer, mais aussi me rendre compte des résultats déjà atteints grâce à l'effort des élus et des associations, auxquels je souhaite rendre ici à nouveau hommage. La politique de la ville donne des résultats pour peu que l'argent soit disponible et surtout que la volonté politique soit affirmée. Soyez assurés, mesdames, messieurs les députés, de ma détermination pour que la politique de la ville soit ambitieuse, imaginative et efficace. Après avoir entendu les orateurs qui se sont déjà exprimés, je suis sûre de pouvoir bénéficier de votre concours à tous, et je vous en remercie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme le président. Nous en arrivons aux questions.

Je rappelle que chaque groupe intervient par périodes de quinze minutes et que chaque intervenant a lui-même environ deux minutes pour poser sa question.

Nous commençons par les questions du groupe du RPR.

La parole est M. Bernard Schreiner.

M. Bernard Schreiner. Le budget de la ville, un des axes majeurs de la politique du Gouvernement pour 1994, me semble intéressant à un double titre : d'une part, parce qu'il est l'occasion d'un débat spécifique sur la politique de la ville ; d'autre part, parce qu'il traduit la ferme volonté du Gouvernement de mettre en place une véritable politique de la ville.

Il est toutefois regrettable que cette volonté ne soit pas toujours bien relayée au niveau local. J'en veux pour preuve ce qui se passe en Alsace et plus particulièrement pour la ville de Haguenau dont la candidature au titre des contrats de ville a été rejetée.

A la suite de ce rejet, vous vous étiez engagée, madame le ministre d'Etat, en accord avec votre collègue chargé de l'aménagement du territoire, à trouver pour la ville de Haguenau des compensations sous la forme d'actions concrètes relevant du domaine de la politique de la ville dans le contrat de plan Etat-région. Vous avez d'ailleurs donné des instructions en ce sens au préfet de région.

Ville centre de 30 000 habitants, Haguenau est un pôle scolaire, médical, commercial, industriel et administratif qui remplit des fonctions qui dépassent largement ses besoins particuliers.

Il n'en demeure pas moins qu'elle a, ces dernières années, été confrontée à des problèmes spécifiques, liés tant à la présence d'une population d'origine européenne en voie de marginalisation qu'à l'arrivée d'une forte proportion de ressortissants non communautaires. Cela étant, ces problèmes ne se posent sans doute pas encore avec la même acuité que dans d'autres villes.

Toutefois, certains indicateurs étant devenus préoccupants, la ville a d'ores et déjà, grâce à un effort financier important, décidé de plusieurs actions. Cet effort doit être amplifié. Or, il ne pourra l'être que si l'Etat accepte d'intervenir aux côtés de la ville de Haguenau, qui ne saurait assumer à elle seule la résolution des problèmes relevant directement de la politique de la ville.

Ne pouvant compter en cela sur le contrat de ville, quels sont, madame le ministre d'Etat, les engagements fermes que vous pouvez prendre ?

D'abord pour que, dans le cadre du programme local d'habitat déjà élaboré, l'Etat participe, notamment par le biais du plan d'urgence pour la ville, à l'amélioration des conditions d'accueil des gens du voyage et à la résorption de l'habitat insalubre. Cette action, qui concerne près de 200 personnes fortement marginalisées, installées dans quatre campements permanents à la périphérie de la ville, pourrait faire l'objet d'une opération pilote exemplaire de coopération entre l'Etat et la région.

Ensuite, pour que l'Etat participe aux actions que Haguenau a commencé à mettre en œuvre pour faire face aux phénomènes naissants de « quartiers », actions qui s'intègrent parfaitement dans les objectifs du plan de relance pour la ville auquel votre budget consacre 5 milliards de francs.

Mme le président. Mon cher collègue, il faudrait abréger votre intervention.

M. Bernard Schreiner. Ces actions consistent notamment en la construction d'équipements publics et en la réhabilitation de logements.

Nous sommes inquiets, madame le ministre d'Etat - et, disant cela, je me fais le porte-parole de la municipalité de la ville de Haguenau -, d'autant que nous avons appris que, malgré vos consignes, le secrétariat général pour les affaires régionales n'envisagerait d'attribuer à Haguenau aucun crédit spécifique de l'Etat au titre de la politique de la ville, dans le cadre du contrat de Plan. Tout au plus estimerait-il que Haguenau serait susceptible d'émarger sur les 500 000 francs de crédits que l'Etat envisage d'apporter au titre des villes moyennes, ce qui nous semble vraiment très peu.

Mme le président. J'invite les orateurs suivants à être plus respectueux de leur temps de parole.

La parole est à Mme le ministre d'Etat.

Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville. Monsieur le député, je viens d'exposer assez longuement, me semble-t-il, les raisons pour lesquelles il nous a paru indispensable de concentrer les crédits inscrits au budget de la ville sur un certain nombre d'agglomérations ou de villes ayant des quartiers particulièrement défavorisés.

C'est pourquoi il n'y a que 185 contrats de ville, nombre qui est d'ailleurs plus important que celui qui avait été initialement prévu. Nous avons respecté certains critères, ce qui était indispensable, sauf à vouloir procéder à un saupoudrage, supprimant par là même toute possibilité d'intervention réellement efficace.

Cela dit, monsieur le député, croyez bien que nous sommes sensibles - je l'ai d'ailleurs indiqué dans mon intervention - à la situation d'autres quartiers. Les villes bénéficiant de contrats de ville ne sont pas les seules à retenir notre attention. Nous avons d'autres possibilités d'intervention que celles du contrat de ville ou du plan de relance.

Ainsi, je vous confirme que j'ai mandaté le préfet de région - le préfet du Bas-Rhin - pour qu'il prépare un contrat d'action et de prévention de la délinquance dont les actions pourront être financées pour partie et à titre exceptionnel sur les crédits pour la ville.

En ce qui concerne la négociation en cours du contrat du plan Etat-région, je vous confirme également, en accord avec le ministre d'Etat, le ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, que le préfet de région apportera toute l'attention nécessaire pour que, dans le cadre du mandat de négociation et de l'enveloppe des crédits qui lui ont été notifiés, Haguenau bénéficie d'une juste part.

Haguenau semble ainsi remplir toutes les conditions requises pour être éligible à la procédure des villes moyennes et, dans ce cas, elle peut espérer bénéficier durant le 11^e Plan d'une enveloppe d'un montant de 4 à 6 millions de francs, sans compter les crédits en faveur du logement et les crédits du fonds d'action sociale.

J'ajoute, car, je sais que c'est l'une de vos préoccupations, que, s'agissant des conditions d'accueil des gens du voyage - et je suis parfaitement consciente des problèmes que cela peut poser pour une localité de moyenne importance -, je suis disposée à demander au préfet d'étudier avec vous une action pilote. Déjà une opération de relogement des personnes installées dans l'un des quatre camps que vous avez cités a été entreprise, financée conjointement par l'Etat et le département sur des crédits PLA d'insertion. Des opérations similaires pourraient être programmées pour résorber les autres camps d'ici à trois ou quatre ans.

M. Bernard Schreiner. Je vous remercie, madame le ministre d'Etat.

Mme le président. La parole est à M. Pierre Lellouche.

M. Pierre Lellouche. Madame le ministre d'Etat, j'ai l'honneur de poser, au nom du groupe du RPR, deux questions sur le long terme, durée dans laquelle s'inscrit, comme vous l'avez dit, la politique de la ville.

Permettez-moi d'abord de rendre hommage à l'enthousiasme que vous avez manifesté et au travail que vous avez effectué depuis six mois, et de me réjouir de l'importance des crédits gouvernementaux affectés à la politique de la ville. Le doublement de ces crédits est un signal très fort et je souhaite que cet effort soit pérennisé. Surtout - et là je rejoins nos rapporteurs - j'espère que ces crédits seront utilisés et qu'ils ne seront pas reportés d'une année sur l'autre.

J'en viens à ma première question.

Pour qui connaît un peu le terrain, ce qui caractérise la politique de la ville tant dans les villes que dans les banlieues, c'est la dispersion du pouvoir décisionnel entre une multitude d'acteurs locaux, régionaux et nationaux : maires, conseillers généraux, conseillers régionaux, préfets, représentants des ministères. Alors que nous devrions concentrer l'action de l'Etat sur les endroits difficiles, cette dispersion crée une très grande confusion et entraîne un saupoudrage. Toutefois, depuis que vous avez la charge de ce ministère, on a observé, madame le ministre d'Etat - et vous l'avez vous-même rappelé tout à l'heure -, un début de concentration, notamment des moyens financiers.

Bien qu'elle ne soit pas de votre seule responsabilité, ma question est la suivante : n'est-il pas temps d'entamer une réflexion de fond sur la refonte de notre appareil d'Etat, datant de l'Ancien Régime et adapté à une France rurale et largement décentralisée, afin d'être enfin capable de gérer la France nouvelle, c'est-à-dire une France devenue à 80 p. 100 urbaine.

Actuellement, nous sommes à un moment où deux courbes se croisent, celle de la concentration urbaine et celle de la décentralisation, de sorte que, très souvent, plus personne ne prend véritablement de décision. Or, madame le ministre d'Etat, vous devriez être le ministre ayant le « droit de tirage », si j'ose dire, sur les fonctionnaires et moyens de votre ministère.

Mme le président. Mon cher collègue, votre temps de parole est expiré.

M. Pierre Lellouche. Puis-je poser ma seconde question, madame le président ?

Mme le président. Non, mon cher collègue, l'organisation de ce débat ne le permet pas. Vous la poserez plus tard.

La parole est à Mme le ministre d'Etat.

Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville. Monsieur le député, j'ai écouté avec beaucoup d'attention votre question, mais je crois qu'elle déborde très largement de mes compétences. En effet, la réforme de notre appareil d'Etat concerne non seulement la politique de la ville, mais aussi l'ensemble de notre organisation administrative, laquelle relève de M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur. C'est donc à lui qu'il faudrait poser la question.

Pour ce qui concerne la politique de la ville, il est vrai que, en apparence, il y a une dispersion des responsabilités - et non une dilution, ce qui est tout à fait différent. Toutefois, cette dispersion correspond à une réalité intangible : dans la ville, les responsabilités sont réparties selon les compétences des élus locaux.

A cet égard, je tiens une fois de plus à leur rendre hommage - et, dans ma bouche, ce n'est ni une formule de politesse ni une formule de style - car, depuis sept mois que je suis à la tête de ce ministère, je trouve que tous les élus font un travail formidable. Et je ne voudrais surtout pas qu'ils se démobilisent, parce perdent leur dynamisme, car ce sont eux qui vivent vraiment la réalité au quotidien. Il ne serait donc pas bon que l'Etat cherche à se substituer totalement à eux.

Au reste, et je le dis très clairement, il faut aller vers une plus grande décentralisation - et c'est ce que nous faisons - afin que les élus locaux puissent non seulement engager des actions, mais également décider de la répartition de certains crédits puisque 40 p. 100 des crédits pour la ville seront complètement décentralisés. Nous devons continuer dans cette voie.

En revanche, des responsabilités incombent à l'Etat, et il doit les affirmer. Ainsi, s'agissant du plan de relance, le Gouvernement a souhaité qu'une part très importante des crédits soit affectée à l'implantation de services publics, qui ont trop souvent quitté les quartiers difficiles.

En fait, le problème réel qui est sous-jacent à votre question est celui de la coordination. Eh bien, le rôle des sous-préfets à la ville - de douze, leur nombre est passé à trente, et j'espère qu'il croîtra encore - et d'assurer cette coordination sur le plan local en faisant participer à la politique de la ville tant les élus locaux que les représentants des différents services de l'Etat et les associations. En tout cas, sur le plan départemental, la responsabilité n'est pas diluée, c'est le sous-préfet de la ville qui l'assume.

Mme le président. La parole est à M. Christian Demuynck.

M. Christian Demuynck. Madame le ministre d'Etat, dès votre arrivée au ministère de la ville, vous avez manifesté votre volonté d'être à l'écoute des banlieues, et, lors de votre visite avec M. le Premier ministre au mois de juillet dernier dans le département dont je suis l'un des élus, la Seine-Saint-Denis, vous avez annoncé le plan du Gouvernement pour la ville et les banlieues difficiles.

Ce plan a reçu un écho favorable dans ce département, surtout de la part des maires dont les communes bénéficieraient d'un contrat de ville.

Cependant, la Seine-Saint-Denis compte de nombreux quartiers difficiles qui méritent une attention particulière, même s'ils ne s'inscrivent pas dans le cadre d'un contrat de ville. C'est notamment le cas pour Noisy-le-Grand et Neuilly-Plaisance, communes qui accomplissent de nombreux efforts et proposent régulièrement des projets de

quartiers, de réhabilitation ou des projets à vocation sociale, pour combattre la dégradation, le mal de vivre, la marginalisation, l'insécurité ou la drogue.

Ainsi, la ville de Neuilly-Plaisance, dont je suis le maire, a mis au point, dans le cadre de la réhabilitation d'une cité de 807 logements, la résidence des Renouillères, des structures d'encadrement et d'aide pour les jeunes, structures qui ont été financées par la commune. Et un reportage diffusé dans l'émission *Envoyé spécial* sur France 2 a d'ailleurs évoqué ce problème, le 7 octobre dernier. Vous étiez présente sur le plateau, madame le ministre d'Etat, et vous savez parfaitement que les efforts sociaux importants déployés sur le terrain n'ont pas été montrés à leur juste valeur par ce reportage particulièrement négatif. Vous l'avez dit et vous l'avez répété il y a quelques instants, ce dont je tiens à vous remercier au nom de toutes celles et de tous ceux qui participent à ces efforts avec courage et passion.

Chaque année, nous consacrons 4 millions de francs au traitement social de ce quartier, ce qui est une somme lourde pour notre modeste collectivité. Aussi, madame le ministre d'Etat, pouvez-vous me préciser quelles mesures vous comptez mettre en œuvre afin d'encourager les villes qui ne bénéficient pas de contrat de ville, mais qui consentent de très gros efforts pour l'amélioration de leurs quartiers en difficulté ?

Mme le président. La parole est à Mme le ministre d'Etat.

Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville. Monsieur le député, vous savez combien j'avais été sensible à la déception qui avait été la vôtre à la suite de la diffusion d'un reportage télévisé qui n'avait pas su rendre compte avec suffisamment d'objectivité ni rendre hommage à l'action entreprise pour rénover certains quartiers et surtout pour favoriser la réinsertion des populations.

Aujourd'hui, votre préoccupation est évidemment de pouvoir continuer votre action. Aussi, je vous indique les différentes possibilités dont disposent les quartiers en difficulté.

Ou bien le quartier difficile est inclus dans un contrat de ville et dans ce cas le contrat définira les crédits dont bénéficiera ce quartier.

Ou bien ce quartier n'est pas inclus dans un contrat de ville mais a bénéficié, au titre du 10^e Plan, d'une convention DSQ. Dans ce cas, l'Etat proposera de financer, sur l'enveloppe des contrats de ville de la région, une convention de sortie de DSQ d'une durée maximale de deux à trois ans, afin notamment de maintenir en place l'équipe opérationnelle.

Ou bien ce quartier n'est pas inclus dans un contrat de ville et n'a pas bénéficié d'une convention de DSQ. Un tel quartier présente un caractère de gravité moindre que ceux que j'ai évoqués précédemment. Dans ce cas, il est cependant prévu, d'une part, des crédits de prévention contre la délinquance et, d'autre part, des crédits portant sur le logement. A ce titre, l'Etat est prêt à prendre un engagement pluriannuel si un programme local de l'habitat est signé, permettant notamment d'assurer une meilleure mixité urbaine. Je crois, monsieur le député, que c'est le cas du quartier qui vous préoccupe, et telle est donc la procédure qu'il faut suivre.

Mme le président. Nous passons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Laurent Cathala.

M. Laurent Cathala. Les projets de service publics de quartier excluent tout financement du ministère de la ville pour les équipements dont l'initiative revient aux services publics territoriaux. Or, en vertu des lois de décentralisation, les collectivités territoriales - départements et communes notamment - ont la responsabilité de l'aide sociale à l'enfance, c'est-à-dire l'enfance en difficulté, de la protection maternelle et infantile et de l'insertion des RMistes. Ne pensez-vous, madame le ministre, qu'il y a là une sorte de contradiction, surtout à un moment où l'on demande aux collectivités territoriales de financer à 50 p. 100 d'autres projets en matière d'aide sociale ?

Mme le président. La parole est Mme le ministre d'Etat.

Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville. Ce problème, qui est réel, est lié à nos structures administratives et est, en fait, très souvent résolu sur le terrain, comme ce fut d'ailleurs le cas pour le RMI. Il s'agit, en l'occurrence, de services décentralisés, financés par les conseils généraux.

Malgré tout, nous avons observé certaines exceptions. Dans ces cas-là, nous intervenons auprès des conseils généraux. D'ailleurs, depuis que j'ai pris mes fonctions j'ai rencontré très fréquemment le bureau de l'APCG - association des présidents de conseils généraux - et nous avons décidé de mettre en place trois groupes de travail pour résoudre tous les problèmes qui peuvent se poser.

Les conseils généraux sont en effet actuellement inquiets car ils voient leurs dépenses d'aide sociale augmenter sans qu'ils aient été associés aux décisions qui entraînent pour eux ces dépenses nouvelles. Mais nous ne pouvions tout d'un coup créer de nouvelles structures dépendant d'autres administrations.

Mon ministère a toutefois des compétences en matière de santé publique, et c'est là qu'on voit l'intérêt que le ministère de la santé soit en même temps celui de la ville. Nous allons faire des efforts particuliers en ce qui concerne la lutte contre la toxicomanie, la lutte contre le sida, et pour soutenir les actions de PMI, même si ce n'est pas nous qui les finançons.

Les liaisons s'effectuent dans de bonnes conditions et nous entendons développer encore la concertation avec les conseils généraux. Nous pensons que ceux-ci, de même que les régions voudront, même s'ils n'en ont pas l'obligation, s'associer à la politique de la ville.

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Beauchaud.

M. Jean-Claude Beauchaud. Madame le ministre d'Etat, dans le cadre du plan de relance annoncé au printemps dernier à grand renfort de publicité et alimenté par l'emprunt Balladur, on a demandé aux villes, dans le courant du mois de juillet, de remettre leurs dossiers pour la fin août dernier délai.

Plusieurs d'entre elles ont donc présenté différents types de projets concernant les équipements de proximité, la requalification des espaces extérieurs et, plus généralement, des investissements liés à la politique sociale et urbaine de la ville.

Or il se dit aujourd'hui qu'il n'y aura pas d'arrêté attributif de subventions avant le début de 1994.

Quand on sait que les travaux ne peuvent pas être engagés avant la réception de cet arrêté attributif, on comprend aisément la grogne des professionnels qui voient différer certaines commandes. On est surtout en droit de se demander si les crédits destinés à ces projets

importants pour l'amélioration du cadre de vie et de la vie quotidienne des habitants seront, une fois l'effet d'annonce passé, réellement et en totalité engagés.

Pouvez-vous nous citer des exemples de projets de ce type qui auraient déjà bénéficié des crédits promis ?

Mme le président. La parole est à Mme le ministre d'Etat.

Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville. Monsieur le député, vous connaissez les règles budgétaires aussi bien que moi. Vous savez donc que, après le 15 novembre, les opérations ne peuvent plus être engagées, pour des raisons budgétaires auxquelles nous ne pouvons passer outre.

Nous avons donc fait le maximum pour que les crédits soient engagés, avant le 15 novembre, ce qui s'est produit dans un grand nombre de cas. Pour les programmes dont nous avons eu connaissance trop tard, il faudra attendre le 1^{er} janvier.

Nous avons fait le plus vite possible, je le répète. Ainsi, 300 millions de francs ont déjà été affectés aux commissariats car les projets étaient prêts, mais, si les projets ont un peu tardé, le couperet du 15 novembre tombe effectivement.

Dès le 1^{er} janvier, nous reprendrons la procédure, mais il convient de souligner, compte tenu de la date à laquelle les décisions ont été prises, que nous sommes allés très vite et que le plan de relance est déjà très engagé.

Mme le président. Nous passons aux questions du groupe UDF.

La parole est à Mme Françoise de Veyrinas.

Mme Françoise de Veyrinas. Madame le ministre d'Etat, merci d'avoir affirmé, par ce budget, ce qu'était la politique de la ville pour le Gouvernement.

Vous avez repris notre grand débat sur la politique de la ville ; nous en sommes fiers et heureux. Fiers parce qu'on voit que vous avez écouté le terrain, et je ne saurais trop vous en remercier, au nom des élus mais surtout au nom des associations d'habitants de ces quartiers et de ces banlieues auxquelles vous avez réaffirmé votre conviction d'aider au développement social des quartiers.

Mais la réussite de la politique de la ville suppose que celle-ci soit étroitement liée à l'insertion sociale des jeunes en difficulté. J'évoquerai donc le rôle des missions locales. Du fait de la loi quinquennale, la formation est maintenant du ressort de la région. Mais l'accompagnement social et l'insertion sociale des jeunes en difficulté relèvent du ministère des affaires sociales.

J'exprimerai une inquiétude au nom des présidents des missions locales de France, qui accueillent chaque jour 630 jeunes en difficulté.

Madame le ministre d'Etat, je sais que nous pouvons compter sur vous, mais il faut veiller à ce que l'accompagnement social de ces jeunes soit toujours la priorité de votre ministère, bien que la formation dépende désormais des régions. Il convient en tout état de cause qu'il y ait cohérence entre l'accompagnement social et la formation.

Mme le président. La parole est à Mme le ministre d'Etat.

Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville. Mesdames, messieurs les députés, je ne reviendrai pas sur le rôle des missions locales d'insertion car vous êtes pratiquement tous des praticiens de la politique de la ville. Je sais que certains élus et que

les travailleurs sociaux qui œuvrent dans ces missions locales craignent que les modifications introduites par la loi Giraud ne privent celles-ci de toute efficacité.

J'ai beaucoup parlé de ce sujet, auquel je suis très sensible, avec M. Giraud ; je peux vous assurer que rien n'est fondamentalement changé en ce qui concerne les missions locales d'insertion. J'ai l'intention de me rendre prochainement à Troyes, dont le maire, M. Galley, est président du conseil national des missions locales, qui coordonne l'action des missions locales d'insertion. Nous pourrions à cette occasion discuter ensemble des moyens propres à apaiser l'inquiétude des acteurs de cette politique ; car non seulement rien n'est fondamentalement changé, mais nous voulons au contraire aller plus loin. Les modifications introduites par la loi Giraud devraient précisément permettre d'aboutir à une plus grande efficacité des missions locales.

Mme le président. La parole est à Mme Jeanine Bonvoisin.

Mme Jeanine Bonvoisin. Madame le ministre d'Etat, vous avez répondu en partie aux questions que je me posais, mais j'aimerais compléter mon information.

Les programmes de développement social des quartiers ont permis, pendant les cinq dernières années, d'investir des sommes très importantes pour la réalisation d'équipements dans des quartiers où le besoin s'en faisait cruellement sentir. Aujourd'hui, les contrats de ville qui vont se mettre en place permettront de continuer la tâche entreprise il y a cinq ans, mais je voudrais cependant attirer votre attention sur la nécessité de faire vivre ces équipements en leur accordant les moyens financiers et humains nécessaires. Dans le cadre du plan DSQ de Rouen, j'avais créé une association de coordination et d'animation qui permettrait le financement de projets intéressants, à l'initiative des habitants. Je crains que les contrats de ville ne prennent pas en compte cette démarche.

Pouvez-vous me rassurer sur les crédits qui seront affectés au fonctionnement et à l'animation de ces quartiers, conjointement aux efforts des collectivités locales ? Pourrions-nous saisir le préfet, dès la fin du mois de décembre, afin de signer des conventions transitoires avant que ne se concrétisent les contrats de ville ?

Mme le président. La parole est à Mme le ministre d'Etat.

Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville. Madame le député, je tiens à vous rassurer : les associations vont au contraire se trouver dans une situation beaucoup plus favorable que précédemment.

Au titre de la politique de la ville, 400 millions de francs sont destinés aux associations, soit le double de ce qui leur était attribué auparavant. En outre, 235 millions de francs seront alloués pour la prévention de la délinquance.

Par ailleurs, des dispositions particulières sont prises pour le financement des associations. Très souvent ce sont les actions, les projets, qui font l'objet de subventions, et les associations, même si elles ont très peu de frais - ceux-ci consistant en général dans la rémunération d'un permanent quelques heures par semaine -, ont beaucoup de mal à assurer leur fonctionnement quotidien. Un crédit de 14 millions de francs, représentant 1 p. 100 des crédits de la politique de la ville, permettra d'aider au fonctionnement des petites associations locales qui concourent à la mise en œuvre de la politique de la ville.

La souplesse sera par conséquent accrue et les crédits seront délégués aux préfets. Je ne puis donc que vous conseiller de vous mettre le plus rapidement possible en relation avec votre préfet.

Mme le président. La parole est à Mme Françoise de Veyrinas, pour une seconde question.

Mme Françoise de Veyrinas. Permettez-moi, madame le ministre d'Etat, à l'occasion de ce débat sur la ville, d'aborder la question des conditions d'éligibilité à la dotation de solidarité urbaine. Chacun s'accorde à reconnaître que cette dotation répond globalement à l'objectif d'aide spécifique aux communes urbaines confrontées à des charges élevées.

Dans le projet de loi portant réforme de la DGF, actuellement soumis au Parlement, le Gouvernement propose de modifier les règles d'éligibilité à la DSU afin d'atténuer les effets de seuil bien connus des critères actuels de sélection.

J'aimerais revenir sur les critères retenus pour évaluer la richesse et les charges sociales réelles d'une commune.

Concernant le critère des logements sociaux, ne serait-il pas possible, désormais, d'intégrer d'autres catégories de logements que ceux actuellement retenus, principalement les HLM ? Il serait temps de prendre enfin en compte d'autres types de logements qui constituent des charges importantes pour les communes, comme les résidences universitaires, les foyers de travailleurs et les maisons de retraite à caractère social, voire les logements dépourvus de tout élément de confort et qui constituent de véritables logements sociaux de fait.

Par ailleurs, qui peut croire que seuls le nombre de logements sociaux et le nombre d'APL et d'AL sont des critères objectifs ?

En fait, les dysfonctionnements constatés dans les communes proviennent très largement des problèmes créés par le chômage et le manque de ressources des ménages.

Or deux critères me semblent particulièrement adéquats : le nombre des demandeurs d'emploi et le nombre des personnes admises à l'aide sociale, en particulier le nombre des RMIstes.

C'est pourquoi je propose que les cinq critères suivants soient pris en compte avec une pondération égale : premièrement, le potentiel fiscal, mais en tenant compte des strates de population ; deuxièmement, le nombre des logements sociaux HLM, en y intégrant les logements sociaux de fait et les résidences universitaires ; troisièmement, le nombre d'AL, d'APL et d'ALS ; quatrièmement, le nombre des demandeurs d'emploi ; cinquièmement, le nombre des RMIstes.

Ces cinq critères nous semblent les plus réalistes. Ils traduisent le véritable état de santé de nos villes et de nos familles.

J'insiste sur le fait qu'une remise en cause de la DSU à l'occasion de la réforme de la DGF entraînerait d'importantes difficultés, ainsi que l'ont relevé M. Cardo et M. Raoult.

Mme le président. La parole est à Mme le ministre d'Etat.

Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville. Madame le député, votre préoccupation a déjà été exprimée au Sénat, lors de l'examen du projet de loi réformant la dotation globale de fonctionnement, qui a été adopté en première lecture.

Ce texte repose sur deux principes essentiels : simplifier les mécanismes de répartition, accroître la solidarité entre les communes. Aux multiples concours particuliers et

garanties de ressources existants, on a, dans un souci de transparence et de simplification, substitué une dotation forfaitaire et une dotation d'aménagement.

En ce qui concerne les critères, vous savez que le Sénat a adopté un amendement, dont le Gouvernement avait demandé le retrait en assurant que des simulations seraient effectuées avant l'examen du projet en deuxième lecture. Nous sommes en ce moment dans la période transitoire. Je transmettrai votre question et vos propositions au Gouvernement afin qu'il sache que les mêmes préoccupations ont été exprimées à l'Assemblée nationale et au Sénat.

Mme Françoise de Veyrinas. Je vous remercie, madame le ministre d'Etat.

Mme le président. La parole est à M. Jean-Pierre Pierre-Bloch.

M. Jean-Pierre Pierre-Bloch. Madame le ministre d'Etat, ma question est très simple. Quel est l'avenir de la DSQ Goutte-d'Or et de la DSQ Charles Hermitte de la Porte d'Aubervilliers ? Ce quartier est en pleine mutation et nous éprouvons une certaine inquiétude car la ville de Paris n'est pas comprise dans les contrats Etat-villes.

Mme le président. La parole est à Mme le ministre d'Etat.

Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville. Je sais à quel point la situation de certains quartiers de Paris peut être difficile, notamment dans les quartiers les plus pauvres, à forte proportion de populations sans domicile fixe et où la toxicomanie est particulièrement importante. C'est le cas de deux quartiers du XVII^e arrondissement, celui de la Goutte-d'Or et celui de la cité Charles Hermitte, située à la porte d'Aubervilliers.

Le comité interministériel des villes vient d'approuver la sixième tranche de l'opération de résorption de l'habitat insalubre du quartier de la Goutte-d'Or. Cela représente un engagement de subventions de la part de l'Etat de 82 millions de francs, dont 41 seront mis en place dès la fin de cette année. Cet effort exceptionnel a été rendu possible grâce au plan de relance adopté par le Parlement au printemps.

L'Etat apportera son soutien à la ville de Paris au cours du XI^e Plan afin de conforter et de consolider les actions entreprises depuis le X^e Plan. Je propose d'ailleurs que l'Etat accompagne d'autres opérations à Paris, portant sur la prévention de la délinquance, au travers d'un contrat d'actions de prévention, sur la lutte contre le saturnisme, problème fréquent à Paris, ces opérations concernant un territoire plus vaste que les deux quartiers particulièrement difficiles que vous avez cités.

Nous allons donc tout à fait dans le sens que vous souhaitez.

M. Jean-Pierre Pierre-Bloch. Je vous remercie, madame le ministre d'Etat.

Mme le président. Pour le groupe République et Liberté, la parole est à M. Jean-Louis Borloo.

M. Jean-Louis Borloo. Madame le ministre d'Etat, je veux vous faire part à la fois de ma franche admiration pour tout ce qui a été fait depuis quelques mois et pour ce budget, et en même temps d'un certain désespoir.

Je ne reviendrai pas sur ce qui cause mon admiration car je reprendrais les propos de mes collègues. Mais mon désespoir est dû au fait que je crains une forte dérive.

Contrat de ville, disons-nous ? Mais le contrat de ville de la région la plus pauvre de France est un contrat de ville-contrat d'agglomération. C'est en fait devenu un contrat d'arrondissement de 82 communes, dont la moitié sont des communes rurales.

Inutile de vous dire que le périmètre de l'ensemble est d'une pertinence discutable et que les problèmes des différentes communes ne sont pas de même nature. Nous sommes en train de dériver purement et simplement, par le biais du contrat d'agglomération, vers un financement du contrat de plan Etat-région par votre ministère, lequel, à mon humble avis, n'est pas fait pour cela.

Les contrats de ville sont faits pour des quartiers vraiment en difficulté, où il y a en quelque sorte le feu.

Bien sûr, un peu d'intercommunalité est nécessaire lorsque les quartiers sensibles s'étendent sur deux, voire sur trois communes. Il reste qu'il s'agit d'un micro-travail de quartier. Il ne faut pas dériver vers les contrats d'arrondissements, le financement d'opération d'Etat ou les contrats de plan Etat-régions.

Je vous vois froncer les sourcils, madame le ministre d'Etat. Permettez-moi de vous citer un exemple simple.

L'Europe reconnaît que le Valenciennois et, plus largement, le Hainaut, sont les régions les plus difficiles du continent : elles connaissent le plus fort taux de chômage et, plus grave, les durées de chômage les plus longues de France.

Notre contrat de ville est prêt depuis trois ans. Mais, pour des raisons de procédure, il n'est toujours pas signé. Certes, il est spécifique, mais il est prêt. Pourquoi ne le signons-nous pas ? Pourquoi ne bénéficions-nous pas de la procédure GPU ?

Très peu de quartiers en France sont dans la situation de celui de Duteinple : 78 p. 100 des 3 000 personnes qui y vivent sont en non-activité ; il existe une autoroute et une voie de chemin de fer, mais pas de route en direction de la ville.

Mme le président. La parole est à Mme le ministre d'Etat.

Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville. Monsieur le député, je suis un peu étonnée par votre question car, avec les contrats de ville, nous avons voulu concentrer l'effort sur les agglomérations les plus prioritaires.

Dans un certain nombre de cas, une intercommunalité est nécessaire : comme les quartiers ne respectent pas exactement les frontières des communes, il y a parfois lieu de regrouper des quartiers appartenant à des communes ou à des agglomérations différentes.

En ce qui concerne le Nord - Pas-de-Calais, le comité interministériel des villes a fixé à 878,6 millions de francs le total des engagements de l'Etat dans le cadre des contrats de ville. Mais, sur cette somme, 250 millions de francs sont consacrés à de grands projets urbains. L'action est donc très concentrée.

Le site de Tourcoing est d'ores et déjà retenu et celui de Roubaix fait l'objet d'une étude de faisabilité.

Ce sont 628 millions de francs qui seront consacrés aux contrats de ville *stricto sensu*. Cette somme se décompose en deux enveloppes : une première enveloppe de 358 millions de francs de crédits d'aide au logement et une seconde de 272 millions de francs de crédits spécifiques gérés par mon ministère. Il ne s'agit donc pas de 75 millions de francs, comme vous le pensiez, d'après ce qu'on ma dit.

Naturellement, Valenciennes aura une part de ces crédits. Il m'est cependant impossible de donner un chiffre précis car le préfet de région n'a pas encore définitivement arrêté la répartition des crédits entre les différentes agglomérations urbaines concernées.

Vous connaissez la région beaucoup mieux que moi. Je sais en tout cas, pour l'avoir parcourue, qu'il est souvent très difficile de déterminer les limites d'une commune. On passe de l'une à l'autre sans s'en apercevoir.

Une négociation au plan local entre tous les élus et le préfet de région est donc nécessaire pour déterminer la répartition des crédits.

En conclusion, je rappellerai la détermination du Gouvernement de faire en sorte que les crédits soient concentrés sur les quartiers les plus défavorisés.

Mme le président. La parole est à M. Jean-Louis Borloo, pour poser une seconde question.

M. Jean-Louis Borloo. Madame le ministre d'Etat, avant de vous poser ma seconde question, je voudrais faire un petit rectificatif.

Je n'ai bien évidemment pas voulu mettre en cause votre ministère. J'ai simplement tenu à vous alerter sur les risques d'une dérive, car il ne faudrait pas que l'on assure le financement des contrats de plan État-région et des projets d'agglomération sur les crédits de votre ministère. Je n'ai fait qu'exprimer une inquiétude.

J'en viens à ma question, qui concerne un problème d'ordre pratique, dont je me suis déjà ouvert auprès de vos services.

Vous avez raison de parler de mixité sociale, de « déghettoisation » et de concentration des efforts. Mais, et les chiffres que vous avez cités sont à cet égard éloquent, les régions les plus en difficulté ont, s'agissant du logement, une caractéristique très particulière. En effet, le nombre des logements vacants en zone urbaine y est très élevé : 40 000 dans le Hainaut et 4 500 dans le Valenciennois, alors que le nombre des demandes de logements sociaux s'élève respectivement à 47 000 et à 3 000. D'où vient le fait que la demande soit si élevée alors que l'on trouve presque autant de logements vacants ? En fait, il s'agit souvent de « friches urbaines », d'anciennes maisons du centre-ville, plutôt mignonnes, abandonnées depuis vingt ans.

Or les procédures classiques, dont les PLA, ne sont pas suffisantes, compte tenu du faible pouvoir d'achat de la population, pour « enclencher » les réhabilitations. Et le ministère de l'équipement va continuer, conformément à sa « culture », si je puis dire, d'accorder des PLA, faciles à mettre en place, dans des zones dégagées, aggravant de ce fait le phénomène des ghettos.

Nous souhaiterions au contraire que soit lancée une opération spéciale, imaginative, expérimentale, sur les logements vacants en zone urbaine. Nous vous avons d'ailleurs adressé une note dans ce sens. Certes, une telle opération serait très complexe eu égard à la réglementation budgétaire et à celle du ministère de l'équipement, mais elle aurait plusieurs avantages : elle faciliterait la mixité sociale, la requalification urbaine et la création d'emplois grâce à un artisanat de proximité, ce qui irait dans le sens de votre politique.

Mme le président. La parole est à Mme le ministre d'Etat.

Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville. Monsieur le député, votre question est très importante.

On parle souvent des banlieues, mais il y a aussi les cœurs des villes et leurs quartiers anciens, que nous souhaiterions tous voir réhabiliter parce qu'ils abritent des logements et, surtout, parce que la réhabilitation est alors un moyen beaucoup plus aisé que d'autres de rendre son âme à une ville. Au demeurant, cela a déjà été fait dans certaines régions, par exemple à Roubaix, et l'on peut voir à quel point les quartiers concernés offrent des possibilités d'activité tout en redonnant son âme à la ville.

Il est vrai que les procédures ne sont pour l'instant pas toujours adaptées. Le ministre du logement, lors du comité interministériel des villes, a été chargé de travailler, avec les autres ministres concernés, sur la question des copropriétés dégradées. Dans le cas que vous avez cité, il ne s'agit pas toujours de copropriétés, mais les problèmes sont souvent très proches.

La complexité des situations et le nombre de parties prenantes aux procédures font que nous n'avons pas encore abouti. Je ne suis pas en mesure de vous répondre aujourd'hui, mais je m'engage à examiner avec mes services ce dossier avec attention et à rechercher, avec le ministère du logement, qui est plus directement concerné, des solutions adaptées.

M. Jean-Louis Borloo. Je vous en remercie, madame le ministre d'Etat.

Mme le président. Nous en venons aux questions du groupe communiste.

La parole est à M. Jacques Brunhes.

M. Jacques Brunhes. Madame le ministre d'Etat, ma question porte sur la cohérence des contrats de ville en cours d'élaboration avec la réalité des problèmes que connaissent les communes.

Je relèverai d'abord brièvement les contradictions qui s'aiguisent entre les objectifs que vous assignez à la politique de la ville et la multiplication de mesures qui lui tournent le dos. Par exemple, l'annonce de milliers de suppressions d'emplois dans ma commune ou la menace de fermeture de son hôpital de proximité mettent en cause la réussite même de la politique de la ville. Et il faut, bien évidemment, y remédier !

Il faut aussi, et c'est l'objet de ma question, saisir toutes les occasions pour avancer, pour réussir. Celle concernant les transports en est une, majeure et décisive, préalable même à la mise en œuvre des grands projets urbains, dont le quartier du Luth à Gennevilliers fait partie.

Voilà des années et des années que nous attendons le prolongement de la ligne 13 du métro par la réalisation de Météor jusqu'à ce quartier et jusqu'au port de Gennevilliers. Le prolongement est un élément essentiel du désenclavement de l'ensemble de la boucle nord des Hauts-de-Seine. Il est - j'insiste et je le dis avec beaucoup de force, madame le ministre d'Etat - la condition préalable à la diversification des fonctions d'un quartier comme celui du Luth.

Encore faut-il que la réalisation de la partie nord de Météor soit inscrite au futur contrat de plan pour être concomitante de la mise en œuvre du grand projet urbain et du contrat de ville.

Bref, sans Météor, pas de grand projet !

Votre collègue ministre de l'équipement, des transports et du tourisme m'a répondu ici même il y a quarante-huit heures que les choix n'étaient pas encore arrêtés.

C'est la raison pour laquelle je vous demande, madame le ministre d'Etat, de tout faire pour que le prolongement du métro jusqu'au nord de Gennevilliers, tant attendu par la population, soit bien inscrit dans les objectifs du XI^e Plan.

Mme le président. La parole est à Mme le ministre d'Etat.

Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville. Monsieur le député, je ne peux que confirmer ce que vous a indiqué M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme.

J'ajouterai que nous avons souhaité que, dans la négociation des contrats de ville, une priorité soit accordée aux opérations de désenclavement. En effet, très souvent, des quartiers se trouvent en grande difficulté à cause des transports. Les problèmes d'emploi sont alors encore plus difficiles à résoudre et l'on observe dans les quartiers concernés une marginalisation, une aggravation de l'exclusion.

Pour ma part, je ne peux que souhaiter l'inscription au XI^e Plan du prolongement de la ligne 13.

Le choix fait par le Gouvernement d'installer le Grand stade à Saint-Denis va dans le même sens. On peut espérer qu'un effort sera fait au cours de l'application du XI^e Plan.

Voilà ce que je puis vous dire sans prendre un engagement qui ne serait pas de ma compétence.

Mme le président. La parole est à M. Jacques Brunhes, pour poser sa seconde question.

M. Jacques Brunhes. Permettez-moi d'abord, madame le ministre d'Etat, de vous remercier pour la réponse que vous venez de m'apporter.

Ma seconde question porte sur la « ghettoïsation » croissante des quartiers en difficulté, qui est à l'évidence un enjeu majeur de la politique de la ville. Elle pose avec force le problème de la diversification sociale des attributions de logements.

Cet objectif était inscrit presque comme une épitaphe au fronton de la loi d'orientation sur la ville votée en 1991. Des instruments ont été conçus pour agir contre l'exclusion par le logement et contre la concentration de familles en difficulté dans les patrimoines sociaux.

Deux ans après la promulgation de cette loi, force est de constater que la situation continue de s'aggraver. Les procédures que je viens d'évoquer restent lettre morte. Les maires sont, pour l'essentiel, toujours tenus à l'écart d'une politique concertée d'attribution des logements dans leurs communes.

Les pratiques inadmissibles de plusieurs propriétaires de patrimoine, notamment de ceux qui relèvent directement du 1^{er} p. 100 patronal, tels que l'OCIL et ses filiales, se perpétuent.

Maire d'une commune à qui l'on a imposé 28 p. 100 de population étrangère et à qui l'Etat a imposé le quart des places de foyers du département des Hauts-de-Seine, j'ai pris l'initiative d'élaborer avec l'Etat et les bailleurs de logement un POPS, un plan d'occupation du patrimoine social. Ce plan est en place depuis deux ans. Or nous constatons régulièrement que les phénomènes de relégation de familles chassées d'ailleurs se poursuivent et que les politiques exécrales de peuplement s'accroissent. Celles-ci réduisent à néant les efforts immenses des collectivités locales et des associations dans les quartiers, qui agissent contre tous ces phénomènes de désintégration sociale et pour la restructuration des liens sociaux.

C'est pourquoi je vous demande, madame le ministre d'Etat, quelles dispositions vous comptez prendre, d'une part, pour que les dispositions légales soient réellement mises en œuvre et se traduisent par des actes, d'autre part, pour que toutes les communes, y compris les beaux quartiers, et l'Etat lui-même - pas seulement les villes où se posent déjà beaucoup de problèmes - participent à la politique de logement en faveur des familles en difficulté.

M. Jean-Pierre Pierre-Bloch. Très bien !

Mme le président. La parole est à Mme le ministre d'Etat.

Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville. Monsieur le député, la politique d'attribution des logements locatifs sociaux doit viser deux objectifs qui ne sont pas toujours faciles à concilier : d'une part, veiller à l'accès au logement social des populations éprouvant des difficultés pour se loger et, d'autre part, veiller à l'équilibre des attributions de logements pour sauvegarder la mixité sociale et éviter ainsi de créer des ghettos.

Plusieurs dispositifs créés par la loi Besson vont dans le sens de l'accès au logement social des populations.

Par ailleurs, au titre de l'urgence, un programme « pauvreté-précarité » impliquant la création en Ile-de-France de 1 000 places d'hébergement temporaire vient d'être arrêté par le Gouvernement.

Quant à l'équilibre des attributions de logements pour sauvegarder la mixité sociale et éviter la création de ghettos, la loi d'orientation sur la ville du 13 juillet 1991 va dans ce sens. Elle fait des PLH, les programmes locaux pour l'habitat, un véritable outil intercommunal de programmation des aides de l'Etat au logement, permettant notamment de favoriser la mixité des différents types de logements dans l'agglomération.

Par ailleurs, le champ géographique d'intervention du contrat de ville, qui doit se négocier le plus souvent dans un cadre intercommunal, permet de veiller à la prise en compte de ce double objectif.

Afin d'améliorer le système d'attribution des logements, le ministre du logement, comme il s'y était engagé lors du débat d'orientation sur la ville à l'Assemblée, a installé le mois dernier un groupe de travail, présidé par le préfet des Yvelines. Ses travaux pourraient aboutir d'ici à la fin de l'année ou au début de l'année prochaine. Nous devons donc attendre ses conclusions tout en sachant combien il est difficile de concilier ces impératifs et que les élus locaux souhaitent être associés, plus qu'ils ne l'ont été jusqu'à présent, aux procédures d'attribution des logements.

Mme le président. Nous revenons aux questions du groupe du RPR.

La parole est à M. Christian Vanneste.

M. Christian Vanneste. Madame le ministre d'Etat, je tiens à saluer l'action généreuse et efficace que vous menez à la tête d'un ministère difficile.

Chacun ici peut prendre conscience des moyens importants mis au service d'une cohérence et d'une volonté plus grandes que par le passé, ce qu'a d'ailleurs fort justement souligné Eric Raoult tout à l'heure.

Ainsi, la principale ville de ma circonscription, Tourcoing, se trouve retenue au titre des grands projets urbains. Elle va donc être enfin dotée de moyens à la mesure des problèmes auxquels elle est confrontée.

Au cœur de ces problèmes, ainsi que le disait notre collègue Robert Galley, qui est aussi le président du conseil national des missions locales, l'un des phénomènes les plus douloureux est l'exclusion des jeunes.

Les quartiers comme les villes en difficulté sont caractérisés par la jeunesse de leur population : les jeunes de moins de vingt-cinq ans représentent 41 p. 100 du nombre total d'habitants à Tourcoing et 51 p. 100 dans le quartier GPU de la Bourgogne. Ils connaissent un taux de chômage particulièrement élevé.

Face à ce problème, les missions locales ont toujours voulu offrir la solution unique, et donc plus simple, d'une association entre l'insertion professionnelle et l'insertion sociale. Elles ont donc un rôle décisif à jouer pour relever ce que vous qualifiez vous-même de formidable défi.

Or, actuellement, les missions locales sont inquiètes : elles s'interrogent sur leur devenir, sur le maintien de leur rôle de guichet unique, sur la sauvegarde de leur financement.

C'est pourquoi, afin de préserver l'efficacité du travail qui se fait en leur sein tout en leur assurant une sécurité nécessaire, je vous demande, madame le ministre d'Etat, dans quelle mesure vous comptez les intégrer à la politique contractuelle de la ville.

Une telle intégration rassurerait nombre de ces acteurs anonymes dont notre collègue Raoult parlait tout à l'heure.

Mme le président. La parole est à Mme le ministre d'Etat.

Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville. Monsieur le député, en répondant à Mme de Veyrinas, j'ai exprimé l'intérêt que nous portions aux missions locales d'insertion et répondu aux inquiétudes qui se sont manifestées à la suite du projet de loi de M. Giraud, lequel, en décentralisant aux régions certaines compétences, semblait menacer l'existence des missions locales. Je tiens une fois de plus à dire que ce n'est pas le cas !

Au contraire, ce projet de loi répond à un souci de plus grande cohérence et de plus grande efficacité. Soyez persuadé que nous ne nous désintéressons pas du tout des missions locales.

Le projet de budget du ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, dont l'Assemblée débattera d'ailleurs demain, prévoit que l'Etat maintienne son effort financier au profit des missions locales et des PAIO pour l'accompagnement global des jeunes.

Je souhaite que, dans chaque quartier concerné par un contrat de ville, il existe une mission locale qui puisse à la fois participer à l'élaboration des contrats de ville et mettre en œuvre certaines des actions du contrat de ville destiné aux jeunes. J'y veillerai personnellement au travers de l'action de la DIJ, la délégation interministérielle à l'insertion des jeunes en difficulté.

Vous pouvez donc être rassuré. Nous travaillons en concertation avec M. Galley et je souhaite pouvoir approfondir la question et aller au-delà de ce qui a été fait jusqu'à présent.

Mme le président. La parole est M. Christian Demuynck.

M. Christian Demuynck. Madame le ministre d'Etat, le développement de la toxicomanie est certainement le phénomène le plus préoccupant des villes de banlieue. Ce fléau touche et marginalise des jeunes des quartiers difficiles.

Aujourd'hui, les toxicomanes ont en moyenne entre vingt-quatre et vingt-sept ans et presque toutes les enquêtes montrent qu'au moins la moitié d'entre eux n'exerce pas d'activité professionnelle.

La prise en charge des toxicomanes n'est pas seulement médicale : elle est aussi et surtout sociale. Ainsi, de nombreuses villes ont choisi de se donner tous les moyens nécessaires pour combattre la toxicomanie grâce à la mise en place de politiques de prévention, mais grâce aussi à des programmes de réinsertion sociale car la plupart des drogués sont dans la désespérance.

Outre l'aspect lié à la dépendance physique, il faut déraciner ces jeunes pour les extraire du cercle infernal du commerce de la drogue, leur rendre le goût de vivre et, surtout, un espoir de réinsertion professionnelle. C'est ce que nous avons commencé à faire à Neuilly-Plaisance. Nous avons prévu de monter un programme financé par la ville, en collaboration avec des associations, des médecins, des éducateurs, les jeunes concernés, qui consiste à proposer à une trentaine de toxicomanes notoires et volontaires un stage qualifiant dans un centre municipal de montagne à rénover pendant six à neuf mois. Ces jeunes, encadrés par des professionnels du bâtiment pré-traités et bénévoles, et travaillant sur une base de vingt heures par semaine suivront une activité qualifiante complétée par une formation théorique. A l'issue de ce long séjour, ils seront suivis et encadrés pour mener un projet de reconversion ou pour monter une société. En effet, si un encadrement n'est pas prévu ils retomberont inévitablement dans le commerce de la drogue. Un espoir doit leur être donné de trouver une activité attractive et lucrative.

Il s'agit évidemment d'un exemple parmi tant d'autres d'actions qui sont pensées, étudiées, appliquées et financées dans leur quasi-totalité par de nombreuses communes. Pensez-vous, madame le ministre d'Etat, que ces initiatives méritent une attention particulière et qu'une aide pourrait être apportée aux collectivités locales s'engageant dans la lutte contre la toxicomanie ?

Mme le président. La parole est à Mme le ministre d'Etat.

Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville. Monsieur le député, vous soulevez un problème très préoccupant d'une façon générale, mais particulièrement aigu dans les quartiers défavorisés, de la politique de la ville.

Le comité interministériel de lutte contre la drogue et la toxicomanie du mois de septembre dernier a établi un programme général et a mobilisé des moyens nouveaux pour la lutte contre la toxicomanie.

Vous m'avez posé le problème très particulier du soutien aux collectivités locales. Il présente plusieurs aspects.

Les conseils généraux peuvent évidemment s'engager dans la lutte contre la toxicomanie, mais celle-ci est plutôt de la compétence de l'Etat. Nous sommes d'ailleurs tout à fait prêts à assumer des responsabilités plus grandes en ce domaine, notamment dans le cadre du ministère de la ville. Nous souhaitons, par exemple, instituer des points d'accueil où les toxicomanes - les jeunes plus particulièrement - pourraient à tout moment se présenter, être conseillés et recevoir des petits soins d'urgence. Des numéros d'appel téléphonique devraient aussi permettre de répondre aux questions posées par les toxicomanes, en particulier en ce qui concerne les échanges de seringues et les problèmes de leur prise en charge d'urgence. Ce point mérite d'être étudié.

Par ailleurs, nous développons une prise en charge dans les hôpitaux. Ainsi, dans tous les hôpitaux généraux quelques lits seront réservés aux toxicomanes, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent. Pourront ainsi être

accueillis aussi bien ceux d'entre eux qui sont en injonction thérapeutique que ceux qui sont en situation de crise nécessitant une prise en charge médicale d'urgence.

Enfin, de nombreuses associations s'occupent de lutte contre la toxicomanie et elles devraient pouvoir bénéficier des crédits importants que nous allons consacrer à la prévention.

Cela dit, si les collectivités locales, les communes notamment, veulent mener des actions plus particulières, deux procédures sont possibles : soit prendre en charge elles-mêmes ce type d'actions, soit soutenir les associations, que nous pouvons d'ailleurs nous-mêmes soutenir.

Ce qui est important, c'est d'agir en coordination et de mettre toutes les bonnes volontés en commun, car les possibilités de prévention contre la drogue et de prise en charge des drogués sont encore bien limitées. Il y a de grandes carences. Les centres de postcure, en particulier, sont beaucoup trop peu nombreux et nous allons progressivement doubler le nombre de places d'accueil dans ces centres.

Mme le président. La parole est à M. Pierre Bédier.

M. Pierre Bédier. Dans les quartiers difficiles, on trouve à peu près de 5 p. 100 de la population, mais le taux de chômage est le double de celui relevé au niveau national. Un jeune sur deux est au chômage et l'on peut imaginer que la situation ira en s'aggravant étant donné la spécificité démographique de ces quartiers - pyramide des âges et taux de fécondité.

Je sais bien que c'est de la politique économique du Gouvernement que dépendent, pour l'essentiel les solutions au problème de l'emploi. Néanmoins, quelles mesures spécifiques comptez-vous adopter dans ces quartiers difficiles pour favoriser l'emploi et venir ainsi en aide aux 300 000 personnes concernées ?

Mme le président. La parole est à Mme le ministre d'Etat.

Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville. Monsieur le député, le problème que vous soulevez est en effet le plus difficile et bien des situations dont nous avons parlé aujourd'hui en découlent. Il y a quelques années, la priorité était l'urbanisme et l'équipement, aujourd'hui c'est le chômage et l'inactivité. C'est une question extrêmement préoccupante. Les chômeurs sont parfois dans un état de détresse tel qu'ils vivent coupés des autres.

Les mesures de caractère général, notamment celles que prévoit la loi Giraud, sont bien sûr applicables dans les quartiers, mais il y a aussi des mesures spécifiques.

Comme je l'ai dit rapidement à propos du plan de relance et des contrats de ville, l'utilisation de crédits d'investissement importants lors de la passation des marchés publics doit être l'occasion de faire prendre des engagements aux entreprises concernées. Nous n'entendons pas donner une priorité à telle entreprise qui se verrait tout d'un coup « affecter » un quartier, si je puis dire, même si on a pu croire que ce genre de procédure était utilisée. Nous entendons que dans tous les cahiers des charges relatifs à ces marchés publics figurent des clauses sur les emplois de proximité et, au-delà même, faisant obligation d'embaucher le maximum d'habitants du quartier pour des emplois qualifiés ou non. C'est une première approche importante.

Par ailleurs, des mesures d'exonération de cotisations sociales sont prévues par la loi quinquennale au bénéfice de zones particulières de la politique de la ville, en vue de faciliter les embauches, en particulier dans les PME. Cette approche présente un double avantage dans la

mesure où elle favorise l'emploi mais aussi permet l'installation de PME, ce qui recrée une activité et une animation dans les villes. En effet, rien n'est plus triste dans ces quartiers que les rez-de-chaussée complètement vides du fait d'un manque de sécurité et de la difficulté à trouver des activités correspondantes. Il en résulte une absence d'animation. C'est un problème qu'il faut absolument résoudre. Une mesure d'exonération est donc prévue pour l'embauche d'un premier, d'un deuxième ou d'un troisième salarié.

Parmi les dispositions prévues dans le projet de loi quinquennale et qui peuvent donc s'appliquer dans les quartiers, existe le chèque service qui devrait faciliter tous les emplois de service qui peuvent être particulièrement développés dans ces quartiers. Sont également prévus la simplification des aides aux chômeurs créateurs d'entreprise et le contrat d'insertion professionnelle.

S'agissant de l'insertion professionnelle, le vote de la loi Giraud permettra une efficacité accrue de la lutte pour l'emploi dans les quartiers par une meilleure adaptation du service public de l'emploi, avec notamment la création de plates-formes de services dont le principe a été décidé par le comité interministériel des villes du 29 juillet dernier.

Enfin, nous voulons favoriser l'implantation des commerces, des artisans et des petites entreprises. Nous pourrions même fort bien imaginer des associations à but non lucratif constituées par les habitants du quartier, les jeunes d'un même immeuble créant, par exemple, un petit café, un restaurant, une buanderie, bref toutes les activités de service qui font actuellement défaut dans ces quartiers.

M. Jean-Louis Bortolo. Très bien !

Mme le président. Nous en revenons aux questions du groupe de l'UDF.

La parole est à M. Pierre Cardo, pour poser sa première question.

M. Pierre Cardo. La santé mentale relève du domaine de l'Etat et intéresse aussi la politique de la ville. Les psychiatres, en raison de leur code de déontologie, restent souvent à l'écart du partenariat local, voire départemental. Il est même fréquent que la population nécessitant leur intervention ne puisse en bénéficier du fait même de leurs pratiques. Pourrait-on envisager que le Gouvernement incite ce secteur à s'impliquer davantage dans le partenariat local et à adapter ses pratiques à une population souvent peu autonome, donc peu susceptible de faire la démarche qui serait nécessaire ? De nombreuses personnes, des jeunes notamment étant concernées par ce problème, il serait souhaitable d'associer beaucoup plus fortement un tel secteur à nos actions.

Mme le président. La parole est à Mme le ministre d'Etat.

Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville. Monsieur le député, vous seriez étonné si le ministre d'Etat que je suis, responsable de la ville mais aussi de la santé, n'avait pas songé à accorder une priorité particulière à la politique de santé dans les villes. Bien sûr, nous menons une réflexion avec M. Douste-Blazy pour envisager toutes les actions possibles en faveur de ces populations très démunies qui, outre leur situation d'inactivité et de chômage, connaissent des problèmes de santé physique. De surcroît, sans forcément souffrir de problèmes véritablement d'ordre psychiatrique, elles ont souvent besoin d'un soutien de cette nature.

C'est pourquoi j'ai souhaité que les réseaux pilotes de santé, dont la création a été décidée lors du dernier comité interministériel des villes, prennent en compte ce besoin particulier. Cela signifie concrètement que les réseaux de médecins élaborés dans le cadre de ces réseaux incluent des médecins psychiatres.

Une autre piste est de développer la présence de psychiatres et de pédo-psychiatres dans les centres fréquentés par les jeunes.

C'est donc dire, monsieur le député, que nous partageons tout à fait votre préoccupation. Je reste bien entendu à votre disposition pour m'entretenir avec vous de ce problème tel qu'il se pose dans votre commune.

Mme Françoise de Veyrinas. Très bien !

Mme le président. La parole est à M. Charles Revet.

M. Charles Revet. Madame le ministre d'Etat, en créant un budget de la ville, le Gouvernement a voulu montrer sa détermination à prendre à bras-le-corps les problèmes de la ville. C'est bien sûr indispensable. Mais j'ai toujours pensé qu'il valait mieux prévenir que guérir et s'attaquer aux causes plutôt qu'aux effets. A défaut de pouvoir construire des villes à la campagne, comme le proposait Alphonse Allais, il faudrait une vraie politique dynamique de l'aménagement du territoire.

Le besoin énorme en logements auquel il a fallu répondre dans des délais très courts, il y a vingt, trente ou quarante ans, a abouti au développement d'une politique anarchique en matière d'urbanisme et, qui plus est, avec une qualité de construction loin d'être parfaite.

Madame le ministre d'Etat, ma question est simple. Dans le cadre de la politique d'aménagement du territoire dynamique que nous appelons tous de nos vœux - et je ne crois pas qu'il faille en dissocier la ville - à un moment où nous avons besoin d'une action motrice qui ait une forte incidence sur l'emploi, ne pensez-vous pas que nous pourrions mettre en place une politique de reconstruction de la ville qui permettrait d'offrir de meilleures conditions de vie aux familles concernées et serait aussi le moyen de créer une dynamique de redémarrage de notre économie ?

Mme le président. La parole est à Mme le ministre d'Etat.

Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville. Je ne suis pas sûre d'avoir très bien compris votre question, monsieur le député. Parlez-vous d'une meilleure répartition de la population entre les zones rurales et les zones urbaines ou de la reconstruction de la ville ?

M. Charles Revet. Des deux ! Parce que c'est l'aménagement du territoire !

Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville. Certes cela relève de l'aménagement du territoire, mais ce n'est pas exactement la même chose !

L'aménagement du territoire est, bien sûr, une préoccupation du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, et de l'ensemble du Gouvernement. Une loi d'orientation est d'ailleurs en cours de préparation pour renverser la tendance actuelle à la surconcentration des hommes et des activités dans les plus grosses agglomérations et permettre un développement équilibré et complémentaire entre la ville et la campagne.

Cela dit, je suis un peu sceptique - je le dis très franchement - sur la possibilité d'éparpiller davantage les populations des villes dans d'autres agglomérations. Je sais par expérience que si l'on cherche à les disperser dans des

petites agglomérations qu'elles ne connaissent pas alors qu'elles ont, du fait de leurs racines, du mal à s'intégrer, on risque de se heurter à de grandes difficultés.

Quand je vois les heures que nous passons, les membres de mon cabinet, mes services et moi-même, à essayer de trouver des lieux d'hébergement pour des personnes expulsées dans Paris, les coups de téléphone que nous donnons, et quand je constate le refus auquel nous heurtons de la part d'un certain nombre d'élus locaux, que je comprends d'ailleurs - je ne dis pas cela pour les critiquer -, lorsqu'il s'agit simplement de leur envoyer une poignée de ces personnes, je suis tout à fait sceptique sur la possibilité de déplacer des populations entières.

Nous devons en revanche développer une politique d'aménagement du territoire très active pour éviter que ne se poursuive la concentration urbaine.

M. Charles Revet. Tout à fait !

Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville. Nous ne renverserons pas la situation actuelle, ce serait très difficile. Mais il est indispensable de stopper le mouvement, de maintenir des agglomérations vivantes en milieu rural ou semi-rural et de les renforcer le plus possible, notamment par le maintien des services publics et par un certain nombre d'initiatives facilitant l'implantation d'activités.

Quant à la reconstruction des villes, lorsque je vois que les crédits déjà importants dont nous disposons ne permettent même pas de satisfaire la demande, je ne vois pas comment on pourrait envisager de tout raser pour faire autre chose, comme certains l'ont proposé.

Cela ne correspondrait d'ailleurs même pas au souhait des habitants, non parce qu'ils se seraient installés dans cette paupérisation et dans cette situation mais parce qu'ils ont pris racine dans les quartiers. Ils ont tissé des liens de voisinage, de convivialité, de fraternité. Des travaux très importants ont d'ailleurs déjà été accomplis dans certains de ces quartiers. Ils ont été rénovés, des tours ont été détruites, des barres coupées mais faire table rase risquerait de provoquer un chaos, une déstabilisation qui serait extrêmement dangereuse. C'est en tout cas ce que me disent tous les élus locaux, et je laisserais d'ailleurs volontiers la parole aux maires ici présents car ils en parleraient beaucoup mieux que moi.

En effet, même s'il y a de nombreux manques dans ces quartiers, des solidarités de voisinage se sont créées et les gens sont attachés qui à l'arbre que l'on a planté au moment où l'on a fait des travaux, qui au gardien de l'immeuble, aux copains.

Donc, outre les sommes considérables que nécessiterait la reconstruction des villes, il serait un peu illusoire de penser le faire. Certains maires ont d'ailleurs abandonné leurs projets de destruction de tours préférant aménager, rénover les quartiers et leur redonner plus de vitalité et de dynamisme en faisant preuve d'imagination.

M. Jean-Pierre Pierre-Bloch. Très bien !

Mme le président. La parole est à M. Pierre Cardo pour poser sa seconde question.

M. Pierre Cardo. Dans nos cités, nombre de problèmes sont liés à une population jeune très importante et souvent livrée à elle-même. De nombreux ensembles d'HLM ne disposent guère de plus d'un gardien pour mille habitants. Le Gouvernement pourrait-il envisager de créer et de financer la fonction d'« habitant-relais » pour aider au renforcement du lien social, dans des lieux où le regard d'un adulte sur les jeunes est, pour le moins, nécessaire ?

Mme le président. La parole est à Mme le ministre d'Etat.

Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville. Monsieur le député, vous venez d'aborder un problème très important, celui des relations humaines. Il y a une dizaine d'années, on insistait sur le rôle de l'urbanisme et, aussi, du chômage, qui reste une préoccupation fondamentale. Mais il y a aussi les liens humains, les relations personnelles. A cet égard, on a évoqué aujourd'hui le rôle de l'Etat, des élus locaux, des fonctionnaires. Je crois qu'il faut aussi parler des populations elles-mêmes et de l'action de certains habitants qui, soit à titre personnel, soit au sein d'associations, jouent déjà le rôle d'habitants-relais et font chaque jour la preuve de leur efficacité.

C'est ainsi que, présente à Montfermeil, lors de la venue de M. le Premier ministre, j'avais rencontré des membres d'une association de femmes-relais tout à fait exceptionnelles - et il en existe dans d'autres villes. Ces fortes personnalités exercent une fonction de médiation entre une partie ou la totalité de la population et un service public : ce peut être des interprètes, des traducteurs, dans un bureau de poste, des parents dans une école primaire, des conciliateurs au service de la justice. Je me félicite de l'existence de ces réseaux locaux.

Naturellement, se pose la question de leur pérennité, donc de leur rémunération. A ce jour, plusieurs formules existent : la contribution financière de certains services publics comme La Poste ou la justice, les contrats emploi solidarité, éventuellement, certaines dispositions du projet de la loi quinquennale sur l'emploi, enfin, des subventions à des associations, en particulier dans le cadre de la prévention de la délinquance.

Que le dispositif soit d'ores et déjà diversifié n'interdit pas de faire preuve d'imagination. Evidemment, les contrats emploi solidarité offrent la solution la plus simple, mais on peut aussi songer à d'autres formules qui, pour être moins sûres, ne seraient pas sans intérêt. En tout cas, ce type d'action est indispensable, et c'est bien ce à quoi nous avons songé lorsque nous avons demandé davantage de crédits de fonctionnement.

Mme le président. Nous revenons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

La parole est à M. Pierre Bédier, pour une seconde question.

M. Pierre Bédier. Tout d'abord, madame le ministre d'Etat, je voudrais vous remercier de votre réponse à ma première question et vous dire combien j'ai apprécié qu'un ministre de la République rappelle que, par définition, il doit respecter la loi ! Je veux par là évoquer les élucubrations de votre prédécesseur qui, dans l'attribution des marchés publics, avait pris quelques libertés, et nous connaissons ses amours tumultueuses avec la loi ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Ma question concerne les deux préoccupations principales des commerçants dans ces quartiers difficiles. Bien souvent, ils subissent des agressions, sont victimes de cambriolages, et leurs compagnies d'assurance soit leur imposent des surprimes, soit résilient leurs contrats, et il arrive alors qu'ils ne trouvent pas d'autre compagnie acceptant de les assurer.

Leur deuxième souci majeur est la possibilité de continuer à bénéficier de ce qu'on appelle un découvert de caisse. Traditionnellement, les découverts sont gérés par le banquier sur les fonds de commerce. Or, certains, estimant que ces fonds ne valent rien dans ces quartiers - ce

qui n'est pas juste au vu des résultats d'exploitation, mais peut se comprendre en raison des difficultés de cession -, n'autorisent plus de tels découverts.

Madame le ministre d'Etat, dans ces deux domaines, quelles mesures comptez-vous prendre ?

Mme le président. La parole est à Mme le ministre d'Etat.

Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville. Monsieur le député, vous trouverez sans doute que, au cours de mes réponses, j'ai souvent parlé de problèmes particulièrement importants mais, s'agissant de questions relatives aux personnes, elles sont, en effet, essentielles, prioritaires. Les rapporteurs l'ont tous souligné, et tous ceux qui sont sur le terrain le ressentent profondément.

Depuis que j'ai pris mes fonctions il y a quelques mois, j'ai cherché à privilégier toutes les actions susceptibles sinon de redonner du travail permanent aux populations de ces quartiers - on sait combien c'est difficile - du moins de créer des activités de substitution et d'apporter des réponses à leurs besoins. Le commerce est précisément l'une de ces réponses, en même temps qu'il offre un lieu de rencontre, presque un lieu ludique pour les jeunes.

M. Pierre Cardo. Tout à fait !

Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville. Nous y sommes donc très attachés.

Les mesures à prendre sont très diverses, je l'ai dit, et nous y avons beaucoup travaillé avec mon cabinet. Elles doivent tendre à la fois au maintien des centres commerciaux existants, au maintien ou à l'installation de petits commerces de proximité au pied des immeubles, à l'amélioration des relations entre les grandes surfaces et leur environnement et à l'installation d'activités de tous ordres. C'est ainsi que, dans les semaines qui viennent, je prévois, en particulier, la signature d'une convention nationale avec l'assemblée des chambres de commerce et d'industrie pour la mise en place d'assistants techniques de commerce dans les quartiers. Des conventions d'application devraient ensuite être signées très rapidement dans trois ou quatre agglomérations. Il s'agit d'offrir aux commerçants la possibilité de bénéficier des conseils de professionnels pour les aider à régler l'ensemble des difficultés auxquelles ils sont confrontés.

Je prévois également, toujours pour le petit commerce, la mise en place d'un groupe de travail ouvert aux représentants des professionnels et des institutions concernées. Ce groupe sera chargé d'étudier les mesures destinées à faciliter l'installation, la gestion, l'approvisionnement et la sécurité dans les quartiers. Il s'agit là de cas précis et concrets qu'ont rencontrés les commerçants.

Autre mesure : pour aider les commerçants en difficulté, seront créées, dans les départements les plus urbains, des commissions des difficultés commerciales chargées d'aider les commerçants à passer certaines périodes difficiles en recherchant des échelonnements de dettes avec les banques, le Trésor public et les autres crédateurs.

De plus, des accords seront conclus avec les représentants des professionnels ou de certaines enseignes commerciales pour définir leur rôle dans la politique de la ville, notamment en termes de sécurité et d'insertion des jeunes.

Enfin, la possibilité, évoquée par M. Gilles de Robien, de mettre en œuvre des mesures d'exonération fiscale dans les quartiers sera étudiée avec l'ensemble des ministres.

tères concernés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme le président. Nous en avons terminé avec les questions.

J'appelle les crédits inscrits à la ligne « Affaires sociales, santé et ville ».

ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)

« Titre III : 1 762 091 463 francs ;

« Titre IV : 5 087 670 284 francs. »

ETAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles).

TITRE V. - INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 116 000 000 francs ;

« Crédits de paiement : 61 540 000 francs. »

TITRE VI. - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 1 234 600 000 francs ;

« Crédits de paiement : 339 850 000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le titre III.

(*Le titre III est adopté.*)

Mme le président. Je mets aux voix le titre IV.

(*Le titre IV est adopté.*)

Mme le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V.

Je constate que le groupe socialiste et le groupe communiste votent contre.

M. Jean-Pierre Pierre-Bloch. Ça ne m'étonne pas. Ils veulent donner des leçons, mais ils ne votent pas les crédits !

(*Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V sont adoptés.*)

Mme le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI.

(*Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.*)

Mme le président. Je constate que le groupe socialiste et le groupe communiste ont voté contre.

Après l'article 59

Mme le président. En accord avec la commission des finances, j'appelle maintenant l'amendement n° 28 tendant à insérer un article additionnel après l'article 59.

Cet amendement, n° 28, présenté par M. Philippe Auberger, rapporteur général, et M. Raoult, est ainsi libellé :

« Après l'article 59, insérer l'article suivant :

« L'article 115 de la loi de finances pour 1990 (n° 89-935 du 29 décembre 1989) est complété par deux alinéas ainsi rédigés :

« A compter du projet de loi pour 1995, ce rapport indique les contrats de ville en vigueur, en analyse le contenu et précise les financements que l'Etat y associe.

« Les annexes explicatives mentionnées au 4^e alinéa (1^o) de l'article 32 de l'ordonnance n° 59-2 du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances comportent dans la présentation des mesures par action une action "ville" ».

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Eric Raoult, rapporteur spécial. Cet amendement a pour objet d'actualiser le "jaune" budgétaire retraçant l'ensemble des crédits de l'Etat dans le domaine de la politique de la ville pour mieux tenir compte de la nouvelle procédure des contrats de ville.

Madame le ministre d'Etat, vous avez souligné qu'il fallait à la fois globaliser les enveloppes déconcentrées des crédits de la ville et en assouplir les modalités de gestion, en particulier pour accélérer les paiements.

Le Gouvernement satisfait ainsi une demande constante et répétée de tous les acteurs de la ville.

Mais il ne faut pas que la globalisation et la souplesse d'exécution des crédits aient pour conséquence de diminuer le contrôle budgétaire exercé par le Parlement.

L'objet de l'amendement adopté par la commission des finances est de pallier cet inconvénient en prévoyant que le "jaune" budgétaire sur les crédits de la ville fasse état de manière détaillée et rigoureuse de l'enveloppe des crédits affectée aux contrats de ville et précise la part de chaque ministère dans le financement de cette enveloppe.

Par ailleurs, vous avez mentionné la possibilité d'une procédure intéressante qui consisterait à transférer sur les crédits spécifiques de la ville, les crédits des autres départements ministériels destinés aux contrats de ville en vue de déléguer aux préfets des enveloppes globales. Comment cette procédure peut-elle s'appliquer en l'absence d'une identification claire des actions concernant la ville dans la nomenclature budgétaire de tous les ministères concernés ?

L'amendement a donc pour but, précisément, de prévoir une révision en ce sens de la nomenclature, mais il ne s'agit là que d'une proposition. Le Gouvernement envisage peut-être d'autres solutions pour adapter la présentation des crédits aux exigences particulières d'exécution du budget de la ville.

C'est à dire que si le Gouvernement acceptait une partie de l'amendement de la commission des finances, j'accepterais de le sous-amender, s'il le souhaite !

Mme le président. J'imagine, monsieur Raoult, qu'au début du deuxième alinéa de votre amendement il faut lire : « A compter du projet de loi de finances pour 1995 ». Cette précision me paraît s'imposer !

M. Eric Raoult, rapporteur spécial. Tout à fait, madame le président.

Mme le président. Quel est l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 28 ?

Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville. Monsieur le rapporteur, vous proposez deux mesures qui visent à améliorer l'information mise à la disposition du Parlement et ainsi à enrichir le débat que nous aurons chaque année sur le budget de la politique de la ville.

Le document qui vous proposez d'insérer dans le "jaune" budgétaire et qui présenterait l'ensemble des actions que l'Etat va entreprendre dans le domaine de la politique de la ville existe déjà depuis plusieurs années. Mais cette présentation peut être améliorée. Je suis donc disposée, si le Parlement le souhaite, à accepter que ce document soit complété pour mieux prendre en compte les contrats de ville.

La deuxième proposition découle très directement des contrats de ville. Pour la première fois, nous disposerons d'une programmation des actions sur cinq ans qui sera complétée par une programmation annuelle. Bien entendu, tous les éléments d'information seront donnés au Parlement dans le « jaune » budgétaire. Mais votre proposition de modifier la nomenclature budgétaire par action pour faire apparaître une action « ville » ne peut être acceptée par le Gouvernement, même si j'en comprends bien l'objectif. Cela poserait, en effet, de redoutables problèmes techniques, très difficiles à résoudre, pour un résultat qui pourrait être atteint beaucoup plus facilement par une amélioration du « jaune », ce que nous essayerons d'entreprendre pour l'année prochaine. Cette année, je dirai que nous essayons les plâtres !

Aussi, je vous serais reconnaissante de bien vouloir modifier votre amendement pour n'en retenir que les deux premiers alinéas.

Mme le président. La parole et à M. le rapporteur spécial.

M. Eric Raoult, rapporteur spécial. J'accepte volontiers de rectifier cet amendement, qui se lirait de la façon suivante :

« L'article 115 de la loi de finances pour 1990 (n° 89-935 du 29 décembre 1989) est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« A compter du projet de loi de finances pour 1995, ce rapport indique les contrats de ville en vigueur, en analyse le contenu et précise les financements que l'Etat y associe ».

Mme le président. Je mets aux voix l'amendement n° 28 tel qu'il vient d'être rectifié.

(L'amendement, ainsi rectifié, est adopté.)

Mme le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère des affaires sociales, de la santé et de la ville.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

DÉPÔT DE RAPPORTS EN APPLICATION D'UNE LOI

Mme le président. J'ai reçu, le 5 novembre 1993, de M. le Premier ministre, en application du III de l'article 120 de la loi de finances pour 1992 (n° 91-1322 du 30 décembre 1991), un rapport sur les conditions de mise en œuvre de l'agrément prévu en faveur des investissements réalisés dans certains secteurs économiques des départements et des territoires d'outre-mer.

J'ai reçu, le 5 novembre 1993, de M. le président du directoire et de M. le président du conseil de surveillance du Centre national des caisses d'épargne et de prévoyance, en application de l'article 5 de la loi n° 91-635 du 10 juillet 1991 modifiant la loi n° 83-557 du 1^{er} juillet 1983 portant réforme des caisses d'épargne et de prévoyance, un rapport sur l'activité du réseau des caisses d'épargne pour 1992.

ORDRE DU JOUR

Mme le président. Samedi 6 novembre 1993, à dix heures, première séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1994 n° 536 (rapport n° 580 de M. Philippe Auberger, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan) ;

Travail, emploi et formation professionnelle :

Annexe n° 37 (Travail, emploi et formation professionnelle : formation professionnelle) de M. Jean-Jacques Jégou, rapporteur spécial ;

Annexe n° 38 (Travail, emploi et formation professionnelle : travail et emploi) de M. Michel Hannoun, rapporteur spécial ;

Avis n° 581, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ;

Tome XVI (Travail, emploi et formation professionnelle : formation professionnelle) de M. Francisque Perrut ;

Tome XVII (Travail, emploi et formation professionnelle : travail et emploi) de M. Emmanuel Dewees.

A quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures cinq.)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*

NOMINATIONS DE RAPPORTEURS

AFFAIRES CULTURELLES, FAMILIALES ET SOCIALES

M. Pierre Bédier, rapporteur sur la proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur l'utilisation des fonds affectés à la formation professionnelle (n° 551).

M. Jean-Gilles Berthommier, rapporteur sur le projet de loi, adopté par le Sénat, modifiant les dispositions du code du travail applicables aux opérations de bâtiment et de génie civil en vue d'assurer la sécurité et de protéger la santé des travailleurs, et portant transposition de la directive du Conseil des communautés européennes (n° 92-57 en date du 24 juin 1992) (n° 603).

M. Jean Bardet, rapporteur sur le projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à la santé publique et à la protection sociale (n° 655).

M. Jean de Boishue, rapporteur du projet de loi de programme relatif au patrimoine monumental (n° 657).

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Michel Terrot, rapporteur pour le projet de loi autorisant la ratification de la convention portant loi uniforme sur la forme d'un testament international (ensemble une annexe) faite à Washington le 26 octobre 1973 (n° 598).

M. Dominique Paillé, rapporteur pour le projet de loi, adopté par le Sénat, portant modification de diverses dispositions pour la mise en œuvre de l'accord sur l'espace économique européen (n° 654).

LOIS CONSTITUTIONNELLES, LÉGISLATION
ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA RÉPUBLIQUE

M. Jean Rosselot, rapporteur pour le projet de loi relatif à certaines modalités de nomination dans la fonction publique de l'Etat et aux modalités d'accès de certains fonctionnaires ou anciens fonctionnaires à des fonctions privées (n° 656).

M. Arnaud Cazin d'Honincthun, rapporteur pour le projet de loi, adopté par le Sénat, portant réforme de la dotation globale de fonctionnement et modifiant le code des communes et le code général des impôts (n° 662).

PRODUCTION ET ÉCHANGES

M. Christian Daniel, rapporteur sur le projet de loi, adopté par le Sénat, relatif aux recours en matière de passation de certains contrats de fournitures et de travaux dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et des télécommunications (n° 647).

M. Germain Gengenwin, rapporteur sur le projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation d'un quatrième avenant à la convention intervenue le 20 mai 1993 entre l'Etat et la ville de Strasbourg relative à la constitution du port rhénan de Strasbourg en port autonome et à l'exécution des travaux d'extension de ce port (n° 650).

TRANSMISSION DE PROPOSITIONS
D'ACTES COMMUNAUTAIRES

Par lettre du 4 novembre 1993, M. le Premier ministre a transmis, en application de l'article 88-4 de la Constitution, à M. le président de l'Assemblée nationale, les propositions d'actes communautaires suivantes :

- proposition de décision du conseil et des ministres de la santé des Etats membres réunis au sein du Conseil concernant la prolongation jusqu'à la fin de 1994 du plan d'action 1991-1993 adopté dans le cadre du programme « L'Europe contre le sida ». - COM (93) 453 FINAL (n° E 135) ;
- proposition de règlement CEE du Conseil portant modalités d'application du règlement CEE n° 2080/93 concernant des interventions communautaires à finalité structurelle dans le secteur de la pêche, de l'aquaculture et de la transformation et commercialisation de leurs produits. - COM (93) 481 FINAL (n° E 136) ;
- proposition de règlement CEE du Conseil fixant, pour l'année 1993, certaines mesures techniques de conservation et de gestion des ressources de pêche applicables aux bateaux battant pavillon de l'Estonie et proposition de règlement CEE du Conseil répartissant, pour l'année 1993, les quotas de captures entre les Etats membres pour les navires pêchant dans les eaux de l'Estonie. - COM (93) 482 FINAL (n° E 137).

ABONNEMENTS				
EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	
Codes	Titres			
DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				
03	Compte rendu 1 an	114	912	Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres. Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes : - 05 : compte rendu intégral des séances ; - 35 : questions écrites et réponses des ministres. Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances. Les DOCUMENTS DU SENAT comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.
33	Questions 1 an	113	594	
83	Table compte rendu 1 an	55	95	
33	Table questions 1 an	54	103	
DEBATS DU SENAT :				
05	Compte rendu 1 an	104	574	
35	Questions 1 an	103	375	
85	Table compte rendu 1 an	55	89	
35	Table questions 1 an	34	57	
DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				
07	Série ordinaire 1 an	704	1 707	
27	Série budgétaire 1 an	213	334	
DOCUMENTS DU SENAT :				
09	Un an 1 an	703	1 668	
En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.				
Tout paiement à la commande facilitera son exécution Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.				

Prix du numéro : 3,50 F

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats ; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)